



**HAL**  
open science

## Les studia franciscains de Provence et d'Aquitaine (1275-1335)

Sylvain Piron

► **To cite this version:**

Sylvain Piron. Les studia franciscains de Provence et d'Aquitaine (1275-1335). Philosophy and Theology in the Studia of the Religious Orders and at the Papal and Royal Courts. Acts of the XVth International Colloquium of the Société Internationale pour l'Étude de la Philosophie Médiévale, University of Notre Dame, 8-10 October 2008, Brill, pp.303-358, 2012. halshs-00760999

**HAL Id: halshs-00760999**

**<https://shs.hal.science/halshs-00760999>**

Submitted on 4 Dec 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les *studia* franciscains de Provence et d'Aquitaine (1275-1335)\*

Sylvain Piron

[paru dans Kent Emery Jr, William J. Courtenay, Stephen M. Metzger (éds.), *Philosophy and Theology in the Studia of the Religious Orders and at the Papal and Royal Courts. Acts of the XVth International Colloquium of the Société Internationale pour l'Étude de la Philosophie Médiévale, University of Notre Dame, 8-10 October 2008*, Leiden, Brill, p. 303-358.]

Tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle, de Clément V à Grégoire XI (1305-1378), se sont succédé des papes originaires d'Aquitaine installés en Provence, pour employer les noms de ces deux provinces de l'ordre des frères Mineurs qui englobent approximativement tous les pays de langue d'Oc. Durant cette période, ces régions ont fourni une très grande proportion du personnel administratif, politique et intellectuel de la Curie pontificale. Les Franciscains locaux y ont largement eu leur part. Une foule d'évêques et de cardinaux sont issus de leurs rangs. Pendant près de la moitié de la période du séjour des papes à Avignon, de 1328 à 1359, la direction de l'ordre a également été entre leurs mains. Ces frères avaient été formés et avaient souvent enseigné dans les écoles de l'ordre. En réalité, dès le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, les *studia* de Toulouse et plus encore de Montpellier connaissent une activité importante, ce que l'on peut prendre comme l'indice d'une tendance plus générale : la montée en puissance de ces régions dans les élites intellectuelles et ecclésiastiques a précédé d'environ une génération le moment de leur domination sur la chrétienté latine. L'angle d'observation choisi permet de donner un bon indicateur de cette promotion. Si l'on considère la liste des grands théologiens de l'ordre dressée par Barthélemy de Pise vers 1385, le constat est saisissant. Alors que les frères mineurs des pays d'Oc sont presque totalement absents au XIII<sup>e</sup> siècle, ils fournissent le contingent le plus important des maîtres franciscains au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> : [304]

	XIII <sup>e</sup> siècle	XIV <sup>e</sup> siècle
Angleterre	8	5
Italie	7	6

\* Cet article a bénéficié, comme souvent, de nombreuses discussions avec Chris Schabel et Bill Duba. Je remercie également William Courtenay de ses observations et Patrick Nold pour des indications précieuses.

<sup>1</sup> BARTHOLOMEUS DE PISA, *De conformitate vitae Beati Francisci ad vitam Domini Iesu*, Quaracchi, 1906, t. 1, 336-339. L'absence totale de frères allemands est un autre aspect frappant de ce tableau. Parmi les frères d'Oc, au XIII<sup>e</sup> siècle, le seul nom mentionné est celui de Pierre de Jean Olivi. Au XIV<sup>e</sup>, il s'agit d'un Provençal (François de Meyronnes), un Languedocien (Pasteur de Serrescudier), un Gascon (Vital du Four) et six Quercynois (Bertrand de la Tour, Pierre Auriol, Guiral Ot, Élie de Nabinal, Fortanier Vassal et Guillaume Farinier). La provenance des maîtres dominicains suit la même pente, bien que les frères d'Oc y aient été plus nombreux au XIII<sup>e</sup> siècle, cf. W. J. COURTENAY, *Parisian Scholars in the Early Fourteenth Century*, Cambridge, 1999, 113.

France (langue d’Oïl)	5	0
Pays d’Oc	1	9
Espagne et Portugal	2	0

Les Franciscains du Midi n’ont pas eu un annaliste comparable à Bernard Gui, qui a compilé les actes des chapitres provinciaux dominicains en notant soigneusement les données nominatives concernant les mouvements d’étudiants et d’enseignants dans les couvents de la province<sup>2</sup>. Pour les frères Mineurs, ce n’est que par accident que l’on peut connaître ou reconstituer les assignations de tel lecteur dans tel *studium*. Les quelques rares textes normatifs subsistants ne suffisent pas à brosser un tableau précis de l’activité de ces écoles<sup>3</sup>. Pour obtenir une image plus fine, il est nécessaire de prendre en compte la production écrite issue de l’enseignement donné dans les *studia*. Une telle approche est d’autant plus nécessaire qu’il s’agit d’institutions de faible taille dont la physionomie peut varier fortement selon les personnes qui y enseignent.

Il s’agira donc de suivre sur ce terrain la leçon de méthode administrée par William Courtenay dans ses différents travaux<sup>4</sup>. Il n’est plus possible de se contenter d’une description externe des institutions, en supposant que les dispositions normatives étaient plus ou moins appliquées. La [305] tâche de l’historien est plutôt de reconstituer l’activité intellectuelle et sociale d’une institution à partir des bribes d’information disponibles qui permettent de suivre les carrières des individus qui la composent, y compris les traces écrites de leurs différents travaux. Cette restitution fine des milieux intellectuels est également essentielle pour aborder les œuvres savantes. La nature intrinsèquement antagonique de la scolastique médiévale impose en effet de lire les travaux d’un enseignant à la lumière de ses interactions avec ses contemporains : maîtres et élèves, adversaires et interlocuteurs, autorités universitaires et ecclésiastiques. La meilleure façon de parvenir à une telle reconstitution des contextes consiste à suivre une cohorte d’intellectuels à travers toutes leurs activités et les institutions qu’ils fréquentent. Les données sont ici trop fragmentaires pour que l’on puisse parler d’une véritable prosopographie, mais il ne serait pas absurde de tenter l’expérience à l’échelle de l’ensemble des ordres Mendiants d’une région.

Ces préoccupations dictent le plan du présent article. Dans un premier temps, on cherchera à établir la succession des enseignants actifs dans les *studia* généraux des deux provinces concernées,

2 C. DOUAIS, *Les frères prêcheurs en Gascogne au XIIIe et XIVe siècle*, Paris-Auch, 1894. La tâche fut poursuivie, selon le même plan, jusqu’en 1342. La liste des enseignants avait été auparavant publiée dans C. DOUAIS, *Essai sur l’organisation des études dans l’ordre des Frères Prêcheurs aux XIIIe et XIVe siècle (1216-1342)*, Toulouse, 1882.

3 Pour une vue d’ensemble, voir B. ROEST, *A History of Franciscan Education (c. 1210-1517)*, Leiden, 2000. Sur la région considérée, S. MARTINAUD, « Le réseau des *studia* mendiants dans le Midi (XIIIe-XIVe siècle) », in *Église et culture en France méridionale (XIIIe-XIVe siècle)*, Toulouse, (Cahiers de Fanjeaux, 35), 2000, 93-126, réussit l’exploit de dresser un tableau général des écoles des Mendiants sans mentionner le nom d’un seul enseignant.

4 W. J. COURTENAY, *Schools and scholars in Fourteenth-century England*, Princeton, 1987; ID., *Parisian Scholars* (cité n. 1) ; ID., *Ockham and ockhamism : studies in the dissemination and impact of his thought*, Leiden, 2008.

à Montpellier et Toulouse. L'approche du cas languedocien sera dominée par les affrontements qui ont divisé les milieux considérés. Pour l'Aquitaine, c'est au contraire la continuité apparemment sans heurts d'une filière de production d'élites universitaires et ecclésiastiques qui sera examinée. Ce double parcours permettra de faire apparaître, dans une troisième partie, quelques particularités de l'enseignement et de la production savante dans les *studia* franciscains méridionaux.

## I. Les écoles languedociennes

Peu après la condamnation au bûcher de quatre frères Spirituels à Marseille, au mois de mai 1318, Raymond de Fronsac<sup>5</sup>, procureur de l'Ordre auprès de la curie compila un recueil d'actes liés à la répression de ces groupes dont on ne conserve que la dédicace à Jean XXII et la table des matières, suivie d'une dizaine de documents. Parmi les pièces perdues figurait une lettre datée de 1285, rédigée par le ministre provincial Arnaud de Roquefeuil et signée par trente-cinq frères, qui dénonçait Pierre de Jean Olivi [306] comme le meneur d'une « secte superstitieuse », coupable d'introduire des divisions dans la province<sup>6</sup>. Ce qui avait alors pris les dimensions d'un affrontement entre fractions rivales avait pour origine un conflit entre deux enseignants du *studium* de Montpellier déjà vieux d'une dizaine d'années<sup>7</sup>. Un autre document signalé par Raymond de Fronsac indique que l'opposant avait pour nom Arnaud Gaillard. L'hostilité mutuelle était sans doute d'autant plus forte que les adversaires présentaient des profils très voisins, chacun cherchant à sa façon à se situer dans le nouveau paysage intellectuel créé par la réception des œuvres naturelles d'Aristote et la publication de la *Somme de théologie* de Thomas d'Aquin. Leur première confrontation remonte sans doute à l'époque de leurs études au couvent parisien où Olivi résida dans les années 1266-1273<sup>8</sup>. Des traces d'une première dispute philosophique (sur la successivité de l'*aevum*) apparaissent dans des textes antérieurs à 1277, mais le conflit devait déjà porter sur un nombre plus vaste de sujets. De ce fait, on peut penser qu'Arnaud a été à l'initiative de la

---

5 Raymond de Fronsac pourrait lui-même rentrer dans le cadre de cette étude. Étudiant à Paris en 1303, il a probablement été formé auparavant à Bordeaux et Toulouse et a dû enseigner quelque temps dans des *studia* d'Aquitaine avant d'occuper la fonction de procureur dont il est titulaire à partir de 1310.

6 F. EHRLE, « Des Ordensprocurator Raymund von Fronsac Actensammlung zur Geschichte der Spiritualen », in *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters* 3 (1887), 14 : « consilium fratrem Ar. de Rochafolio, tunc ministri provincia Provincie et XXXV fratrum minorum de provincia eadem, in quo concorditer asserunt illi fratres et fratrem Petrus Jo. esse caput superstiose secte et divisionis plurium errorum in eadem provincia. Et incipit Anno domini M<sup>o</sup>CCLXXXV<sup>o</sup> ».

7 Pour un récit détaillé de ce conflit, voir S. PIRON, « Censures et condamnation de Pierre de Jean Olivi : enquête dans les marges du Vatican », in *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Age* 118/2 (2006), 313-373. Sur le fond des débats, voir toujours les analyses de D. BURR, « The Persecution of Peter Olivi », in *Transactions of the American Philosophical Society*, New Series, t. 66/5, 1976.

8 Sur ses études parisiennes, voir S. PIRON, « Olivi et les averroïstes », *Freiburger Zeitschrift für Philosophie und Theologie* 53 (2006) 251-309.

réprimande subie par Pierre, lors d'une visite de la province par le ministre général Jérôme d'Ascoli à l'automne 1277. Au cours des années suivantes, une formule employée dans une question sur la connaissance angélique révèle qu'Olivi enseignait au *studium* de Narbonne<sup>9</sup> ; comme on le verra plus loin, à partir de l'automne [307] 1279, il fut chargé d'un enseignement biblique à Montpellier. Si les œuvres produites à cette date présentent un ton moins polémique, c'est sans doute qu'Arnaud Gaillard était alors bachelier à Paris ; les sermons universitaires qui lui sont attribués signalent qu'il avait assurément atteint ce stade<sup>10</sup>. Il fit, peut-être au cours de l'année 1281-1282, un retour fracassant en Languedoc. À l'occasion d'une question disputée au *studium* de Montpellier, il prit le contre-pied de la neuvième des *Quaestiones de perfectione evangelica* en contestant l'idée que le vœu franciscain obligerait à un « usage pauvre », selon la notion forgée par Olivi dans ce texte datant de 1279. Ce dernier répliqua par un nouveau traité sur le même sujet<sup>11</sup>. En retour, Arnaud dénonça à ses supérieurs l'obstination de son rival, suscitant de la sorte, lors du chapitre général de Strasbourg de 1282, une déclaration (perdue) du ministre général sur la question et l'ouverture d'une enquête sur des « opinions suspectes » défendues dans la province qui conduisit les deux adversaires à se dénoncer mutuellement sur de multiples sujets. Dans l'*Impugnatio* des thèses de son adversaire, Olivi fait porter la critique sur plusieurs questions disputées dont il avait une copie sous les yeux ; il vise également, dans les derniers articles, des opinions qui lui avaient été rapportées par des auditeurs des cours d'Arnaud ou provenant d'une détermination à laquelle il avait lui-même assisté<sup>12</sup>. On en déduit que les deux adversaires se partageaient les étudiants d'un même *studium*, qui ne peut être que celui de Montpellier ; Arnaud devait y être chargé de [308]

9 PETRUS JOHANNIS OLIVI, *Quaestiones in secundum librum Sententiarum*, éd. B. JANSEN, Quaracchi, 1922-1926 (Bibliotheca franciscana scholastica Medii Aevi, 4-6), t. 1, p. 633 : « Preterea, esto quod angelus existens in caelo velit me videre ad locum Narbone et ipse hoc nescit, tunc non poterit me videre, nisi prius applicet species ad locum Narbone ; et cum ipse nesciat plus me ibi esse quam Parisius vel Romae aut quam in quocunque alio loco, ergo nesciet ad quem locum debeat species applicare ; ex quo poterit frequenter contingere quod primo applicabit species ad omnia alia loca quam ad locum Narbone in quo ego sum ». L'usage de l'indicatif dans la dernière phrase citée (*in quo ego sum*) permet de penser que l'exemple choisi n'est pas hypothétique mais correspond bien à la situation géographique de l'auteur du texte.

10 Oxford, Merton College Library, Ms. 237, f. 35r : Sermo de die Cineri fratris Arnaldi Galiard, *Auditu auris audiui te nunc* (Job 42, 5), prothème *Iudicium patris audite filii* (Eccli. 3, 2). Oxford, Merton, 237, f. 66va-67v et Paris, Bibliothèque nationale de France, Ms. lat. 10698, f. 64va : Sermo ad vincula beati Petri fratris Arnaldi Galiardi, *Dirupisti vincula mea* (Ps. 115, 17), prothème : *Aperte sunt aures eius* (Mc 7, 35).

11 PETRUS IOANNIS OLIVI, *De usu paupere. The Quæstio and the Tractatus*, D. BURR ed., Firenze, 1992. Par une prudence excessive, D. Burr n'identifie par l'adversaire contre qui est dirigé le traité à Arnaud Gaillard. Cet ouvrage est motivé par la prise de position de frères « qui audent publice astruere et dogmatizare et in scholis suis sollempniter determinare quod usus pauper seu moderatus nullo modo cadit sub professione et voto regule nostre », 89. En dépit de l'usage du pluriel, il ne s'agit que d'une seule personne dont les arguments sont présentés *ibid.*, 129-131. Le traité n'a pas d'autre élément de datation ferme que des termes assurés, entre l'automne 1279 et le printemps 1282.

12 PETRUS IOHANNIS OLIVI, *Impugnatio XXXVIII articulorum*, dans PETRUS IOANNES PROVENZALIS, *Quodlibeta* [L. Soardi, Venise, 1505], f. 49ra-va : « Per fide digniores et subtiliores auditorum suorum intellexi quod in scholis determinavit et forte postmodum scripsit » (art. 27) ; « Dixit etiam, prout per eosdem intellexi » (art. 28) ; « Determinavit etiam me presente quod magistri moderni volunt quod possit dubitare Deum esse, etiam veraciter, cogitando quid est Deus, dicens quod magistri moderni non consentiunt vie Anselmi » (art. 29).

l'enseignement sententiaire tandis que Pierre était lecteur biblique. À la suite de ces dénonciations, seuls les détails de la censure subie par Olivi au printemps 1283 sont connus, mais il est possible que son rival ait également été suspendu d'enseignement. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas être revenu à Paris pour accéder à la maîtrise comme il était attendu qu'il le fasse au cours des années suivantes.

À l'exception du ministre provincial, Arnaud de Roquefeuil, on ne connaît pas les noms des partisans d'Arnaud Gaillard, pas même celui d'un autre enseignant, de moindre science et autorité, dont quatre questions furent également prises à partie dans l'*Impugnatio*<sup>13</sup>. Sur le bord opposé, le cas le plus intéressant est celui de « frère R » à qui Olivi répondit en mai 1283, pour donner les explications demandées au sujet des accusations portées contre lui<sup>14</sup>. L'édition vénitienne de 1505 reproduit un manuscrit qui comportait la version originelle de la lettre dans laquelle le destinataire est présenté comme « R. de Camliaco », ce qui peut correspondre à une déformation du nom de Raymond de Gignac, franciscain marseillais qui fut peu après ministre provincial d'Aragon (1287-1292) et qui était peut-être, en 1283, lecteur dans un couvent provençal<sup>15</sup>. Le seul témoin manuscrit conservé de la lettre transmet une version éditée par Olivi vers 1295, à l'occasion de la mise au propre de ses œuvres complètes<sup>16</sup>. Parmi les modifications introduites, le nom du correspondant est réduit à une simple initiale. Une rubrique compense cette perte en présentant le document comme une *Littera quam misit Parisius rescribendo fratri R.o Gaufridi et sociis eius, nondum generali ministro*. Après son élection comme ministre général en 1289, Raymond Geoffroy obtint la maîtrise [309] en théologie, à la demande du roi Philippe le Bel, à l'occasion du chapitre général tenu à Paris en 1292. La collation du grade de maître sur requête pontificale allait se banaliser au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, on en verra plus loin de nombreux exemples ; cette procédure, encore exceptionnelle à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, réclamait que l'impétrant ait atteint le grade de bachelier formé après avoir donné une lecture des quatre livres des *Sentences* à Paris<sup>17</sup>. Un catalogue des ministres généraux

---

13 *Impugnatio*, f. 53ra : « Post premissa attendendum est ad articulos aliorum, praetermissis nominibus locorum de quibus sunt extracti, tum quia illorum quorum non sunt tante scientiae vel auctoritatis ut hoc facere oporteat, tum quia de paucis locis sunt excerpti. Unde fere de quattuor questionibus omnes articuli unius istorum sunt extracti. »

14 PETRUS IOANNIS OLIVI, « Epistola ad fratrem R. », éd. C. KILMER, E. MARMURSZTEJN, S. PIRON, in *Archivum franciscanum historicum*, 91 (1998) 33-64.

15 La nomination d'un Marseillais en Aragon à cette époque est probablement liée à la captivité de Charles d'Anjou puis de ses fils, qui prirent sa place comme otages en 1288. Raymond Geoffroy dit avoir assisté à un chapitre provincial lors duquel les trois frères firent une apparition, Louis prenant la parole pour s'adresser au chapitre, *Processus Canonizationis et Legendae variae sancti Ludovici O.F.M. episcopi tolosani*, Quaracchi, 1941 (Analecta franciscana, 7), 66.

16 Paris, Bibl. Nat., nouv. acq. lat. 774, f. 94r. Cette rubrique ne provient pas des tables dressées lors de l'édition, dans lesquelles l'auteur s'exprime à la première personne, cf. S. PIRON, « Les œuvres perdues d'Olivi : essai de reconstitution », in *Archivum franciscanum historicum* 91 (1998) 359-361.

17 C'est le cas de Jean de Murro, bachelier en 1283, en faveur de qui Nicolas IV demanda au chancelier que la maîtrise lui soit conférée, H. DENIFLE, E. CHATELAIN, *Chartularium universitatis Parisiensis*, Paris, 1891, t. 2, 22 (1er déc. 1288). Jean était sans doute le candidat que Nicolas IV voulait placer à la tête de l'ordre en 1289, Raymond

franciscains, apparemment bien informé sur ce point, signale que Raymond Geoffroy était dans cette situation lors de son élection<sup>18</sup>. Auparavant, son activité de lecteur au couvent de Marseille est attestée en mai 1277 ; il a peut-être été brièvement ministre provincial en 1280<sup>19</sup>. Sa présence en Provence n'est pas documentée entre une rencontre avec le jeune Louis d'Anjou au cours de l'année 1282 et un acte daté de septembre 1286<sup>20</sup>. Il aurait donc pu être présent à Paris pendant cet intervalle, comme le suggère la rubrique ajoutée en tête de la lettre<sup>21</sup>. La difficulté viendrait alors de son absence de la commission des sept maîtres et bacheliers franciscains qui émirent un document, quelques jours à peine après qu'Olivi ait envoyé la « Lettre à frère R. », censurant quelques-unes des propositions dénoncées par Arnaud Gaillard. Au premier abord, on est tenté de penser que la commission englobait tous les gradués alors présents au couvent parisien. Il est cependant possible d'envisager une hypothèse plus complexe et néanmoins plausible, en acceptant comme prémisse que Raymond Geoffroy ait été [310] envoyé comme bachelier à Paris dans l'année 1282-1283. Lorsque le ministre général transmet le dossier de dénonciation aux théologiens du couvent parisien, son premier mouvement aurait pu être de demander, à titre privé, des explications à l'accusé, qui était l'un de ses proches. Recevant sa réponse, il aurait pu décider de ne pas s'associer à la lettre de censure produite par ses confrères du *studium* parisien. Plusieurs aspects de la « Lettre à frère R. » s'accorderaient bien avec cette hypothèse. Le fait qu'Olivi ait besoin de raconter les événements survenus à Montpellier au cours des mois précédents peut signifier que son interlocuteur ne résidait pas dans la province. Son choix d'illustrer principalement ses positions par des écrits antérieurs à 1279, en évitant de mentionner les travaux les plus récents, peut être dicté par la volonté de faire référence à des textes dont il savait que son destinataire les connaissait.

L'hypothèse que Raymond Geoffroy ait été l'interlocuteur d'Olivi en 1283 est donc recevable. Cependant, le nom « de Camliaco » mentionné dans l'édition vénitienne ne convient qu'au seul Raymond de Gignac. C'est donc toujours en faveur de ce dernier que penche la balance, mais la résolution de la question demeure toujours indécise. Outre ces deux noms, l'ampleur du groupe des

---

Geoffroy étant soutenu par Charles II d'Anjou. Jean devint ministre général en 1296, lorsque Raymond Geoffroi fut déposé par Boniface VIII.

18 F. DELORME, « Generalium ministrorum ordinis fratrum minorum catalogi duo inediti », in *Archivum franciscanum historicum* 2 (1909) 440 : « Hic, quando fuit assumptus, erat bachallarius in theologia, fecitque se magistrari post susceptum officium Parisius, non quidem absque nota et grandi admiracione ». Ce catalogue se distingue par la qualité de son information concernant les titres universitaires des ministres.

19 Un unique document, transmis par une copie du XVII<sup>e</sup> siècle, signale cette année-là un ministre provincial nommé Raymond, P. PÉANO, « Ministres provinciaux de Provence et Spirituels », in *Franciscains d'Oc. Les Spirituels, ca. 1280-1324* (Cahiers de Fanjeaux, 10), Toulouse, 1975, 45. Il serait conforme à d'autres carrières que Raymond Geoffroy ait occupé brièvement cette fonction avant d'être envoyé comme bachelier à Paris.

20 P. PÉANO, « Raymond Geoffroy. Ministre général et défenseur des Spirituels », in *Picenum Seraphicum* 11 (1974) 194.

21 J'ai trop rapidement écarté cette hypothèse dans l'introduction à PETRUS IOANNIS OLIVI, « Epistola ad fratrem R. », in *Archivum franciscanum historicum* 91 (1998) 35.

partisans d'Olivi peut se mesurer à la diffusion manuscrite précoce des textes, dont les confiscations opérées en 1282-1283 ont permis de conserver quelques exemplaires précieux. Il faut en particulier signaler le cod. Borghese 358, composé au plus tôt vers 1279, dont une première strate d'annotations montre l'usage qu'en avait déjà fait, pour ses propres cours, un autre enseignant probablement actif dans la province<sup>22</sup>.

Les principales caractéristiques du courant qui se structure autour d'Olivi et Raymond Geoffroy le situent dans la lignée d'Hugues de Digne qui fut la grande figure intellectuelle de la province dans les décennies précédentes<sup>23</sup>. Ces théologiens et leurs proches se distinguent par un intérêt marqué pour les œuvres de Joachim de Fiore – dont Raymond Geoffroy possédait un exemplaire de la *Concordia*<sup>24</sup> – et une conception [311] exigeante de la pauvreté franciscaine. Dans le même temps, et de façon paradoxale si l'on pense à l'image habituellement donnée des Spirituels, ce groupe a joué un rôle moteur dans le renouvellement des cadres du débat théologique. Le seul enseignant de la province que mentionne Olivi dans ses écrits est le vieux Raymond Barral. Maître des novices à Béziers vers 1260, il avait été, avant d'entrer dans l'ordre, étudiant à Paris en 1219 et racontait aux jeunes franciscains sa rencontre avec saint Dominique à cette date<sup>25</sup>. L'absence de tout gradué parisien originaire de Languedoc ou de Provence avant les années 1280 doit être soulignée. Ce fait signifie que le débat entre Arnaud Gaillard et Olivi a été l'occasion de renouveler les références intellectuelles dans l'ensemble de la province. Par la suite, la polémique entre les deux courants rivaux s'est presque uniquement focalisée sur la question de la pauvreté, mais elle impliquait également des divergences importantes sur une série de positions ecclésiologiques et de choix philosophiques. L'intensité des enjeux politiques du débat sur l'usage pauvre a ainsi pu contribuer à rendre accessibles aux étudiants du *studium generale*, futurs enseignants des *studia* de la région, les débats intellectuels parisiens les plus récents.

C'est par Ubertain de Casale que l'on connaît les assignations suivantes d'Olivi : Matthieu d'Aquasparta le nomma à Florence en 1287, puis Raymond Geoffroy le fit revenir à Montpellier en 1289. Ces indications montrent que les décisions d'affectation dans les *studia generalia* étaient prises par les ministres généraux, au même titre que les nominations au *studium* parisien. En dépit

---

22 « Censures et condamnation » (cité note 7), 336-337.

23 En dernier lieu, voir M. BORIOSI, « Cultures franciscaines en Provence angevine (v. 1250-v. 1300) », in *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (milieu du XIIIe-fin du XVe siècle)*, M.-M. DE CEVINS et J.-M. MATZ dir., Rome, 2005, 231-252.

24 Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Ms. Vat. lat. 4861, offert par Guillaume de Porcelet, seigneur de Fos. Voir F. TRONCARELLI, *Il ricordo del futuro. Gioacchino da Fiore e il Gioachimismo attraverso la storia*, Bari, 2006, 247-250.

25 É. GRIFFE, « Un chanoine de Carcassonne, ami de saint Dominique », in *Bulletin de littérature ecclésiastique* 78 (1977) 54-57. L'épisode, rapporté par Olivi dans son commentaire sur Luc, est présenté et discuté par M.-H. VICAIRE, *Dominique et ses prêcheurs*, Fribourg, 1977, 237-248.



de tels soutiens à la tête de l'ordre, la situation n'était pas aussi favorable sur le terrain. À la demande des autorités provinciales, lors du chapitre parisien de 1292, Olivi dut venir présenter des explications sur la doctrine de l'usage pauvre, tandis qu'une enquête était diligentée dans la province contre un groupe de frères que l'on peut identifier comme ses partisans. C'est sans doute lors de ce chapitre que fut décidé son transfert au couvent de Narbonne. Plusieurs indices témoignent de sa présence dans cette ville au cours des années suivantes<sup>26</sup>. Il est possible que Vital du Four ait été nommé au même moment, ou quelques années plus tard, au *studium* de Montpellier. [312]

Originaire de Bazas, Vital a vraisemblablement étudié à Bordeaux et Toulouse avant de suivre un premier cycle de cours à Paris comme auditeur – ce que l'on peut appeler, avec William Courtenay, la « préparation au lectorat »<sup>27</sup>. Comme Gaillard ou Olivi avant lui, il en revint donc sans avoir obtenu le moindre grade, contrairement à une opinion aussi tenace qu'infondée qui voudrait qu'il ait alors atteint la maîtrise<sup>28</sup>. Le cours sur le quatrième livre des *Sentences* qu'il donna à Montpellier en 1295-1296 consistait en une reprise du commentaire de Jacques du Quesnoy qu'il avait pris en note à Paris<sup>29</sup>. On ne peut pas en déduire qu'il avait commenté sur place chacun des quatre livres des *Sentences*, dans l'ordre, à partir de l'année 1292-1293<sup>30</sup>. Il était déjà plus commun de commenter le quatrième livre après le premier et avant les deuxième et troisième<sup>31</sup>. L'exemple contemporain de Pierre de Trabibus à Florence montre en outre que, dans un *studium generale* franciscain, une année suffisait à traiter deux livres<sup>32</sup>. La régence parisienne de Jacques du Quesnoy, elle-même [313] mal

---

26 Voir S. PIRON, « Franciscan *Quodlibeta* in Southern *Studia* and at Paris (1280-1300) », in C. SCHABEL (ed.), *Theological Quodlibeta in the Middle Ages. The Thirteenth Century*, Leiden, 2006, 415-416.

27 W. J. COURTENAY, « The Instructional Programme of the Mendicant Convents at Paris in the Early Fourteenth Century », in P. BILLER and B. ROBSON (ed.), *The Medieval Church: Universities, Heresy and the Religious Life. Essays in Honour of Gordon Leff*, Woodbridge, 1999, 77-92.

28 Sur la carrière de Vital, voir H. DEDIEU, « Les ministres provinciaux d'Aquitaine, des origines à la division de l'ordre », in *Archivum franciscanum historicum* 76 (1983), 178-180 et S. PIRON, « Franciscan Quodlibeta », 407-409.

29 La fameuse note initiale de Vaticano, B.A.V., Vat. lat. 1095, signalée initialement par C.V. LANGLOIS, « Vidal du Four, frère mineur », in *Histoire littéraire de la France*, 36 (1927) 295, a été ajoutée par une main du XIV<sup>e</sup> siècle, à une date où Vital était devenu cardinal : « Iste quartus sententiarum fuit relictus Parisius per magistrum fratrem Vitalem de Furno, qui postea fuit cardinalis, sub magistro fratre Iacobo de Carceto. Et postea per eundem fratrem Vitalem fuit lectus in monte pessulano, tempore quo frater Iacobus de Fabriano ibi erat studens, quem frater Iohannes de Fonte recollegit sub eodem fratre Vitale ». L'explicit, de la main du copiste du manuscrit, ne lui attribue pas le titre de maître : « Et hec de reportationibus super quarto Sententiarum post Fr. Vitalem de Furno de provincia Aquitanie lectorem Montipessulani, anno Domini MCCLXXXV quoad principium et VI quoad terminum dicta sufficiant », *Ibid.*, 296.

30 F. DELORME, « L'œuvre scolastique de Maître Vital du Four d'après le ms. 95 de Todi », in *La France franciscaine* 9 (1926), 448-449, et dans VITALIS DE FURNO, *Quodlibeta tria*, Roma, 1947, XXIII, XXIX-XXX.

31 E. PANELLA, *Il De subiecto theologiae (1297-1299) di Remigio dei Girolami O.P.*, Milano, 1982, p. 10, n. 1, note que Remigio qualifiait cet ordre d'« ancienne coutume ». Le même ordre est suivi à Paris au début du XIV<sup>e</sup> siècle, cf. W. J. COURTENAY, « Pastor de Serrescuderio (d. 1356) and MS Saint-Omer 239 », in *AHDLMA* 63 (1996) 328.

32 Voir en dernier lieu, S. PIRON, « Le poète et le théologien : une rencontre dans le *studium* de Santa Croce », in J. BIARD, F. MARIANI ZIANI (ed.), *Ut philosophia poesit. Questions philosophiques dans l'écriture de Dante, Pétrarque, Bocacce*, Paris, 2008, 73-112 (initialement paru in *Picenum Seraphicum* 19 (2000) 87-134).

connue, n'offre pas de points d'appui assurés<sup>33</sup>. C'est plutôt l'usage précoce que Vital fit de textes d'Olivi recueillis sur place – aussi bien pour s'en approprier certains que pour en critiquer d'autres – qui incite à fixer assez tôt son arrivée en Languedoc<sup>34</sup>. Son assignation à Montpellier avait certainement pour objectif de faire reculer une influence jugée dangereuse dans le principal centre d'études de la province. Il s'acquitta de sa mission en relançant la polémique contre les écrits de son prédécesseur à Montpellier sur un thème censuré en 1283, concernant l'association de l'âme intellectuelle au corps par l'intermédiaire de l'âme sensitive. Ayant pris connaissance de ce texte, Olivi lui répliqua vivement, au moment de préparer l'édition finale de ses œuvres, en employant des formules cinglantes à l'encontre d'un adversaire jugé peu aguerri<sup>35</sup>.

Outre ces deux polémistes, il faut également mentionner un troisième enseignant montpelliérain, au profil moins marqué. Dans un article de 1966, Aquilin Emmen a attiré l'attention sur un franciscain cévenol totalement oublié, Jean Michel (*Johannes Michaelis*), dont on sait seulement qu'il relevait de la custodie d'Alès<sup>36</sup>. On conserve de lui un commentaire [314] sur le troisième livre des *Sentences*, dont un passage contenant une allusion au décès de Nicolas IV permet de le dater du printemps 1292, et plusieurs travaux exégétiques dont on reparlera plus loin. L'un d'entre eux, un commentaire sur les Macchabées, a dû être composé durant l'année 1293<sup>37</sup>. Son œuvre la plus diffusée est un traité sur les vices et les vertus intitulé *De quadraginta duabus mansionibus filiorum Israel*, transmis par au moins une vingtaine de manuscrits<sup>38</sup>. Il n'est pas possible de le confondre, comme le fait Pierre Péano, avec un *Petrus Michaelis* mentionné dans l'enquête de canonisation de

---

33 L'enseignement parisien de Jacques n'est connu que par des opinions, rapportées par d'autres auteurs, que signale V. DOUCET, « Les neuf Quodlibets de Raymond Rigauld d'après le ms Padoue Anton. 426 », in *La France Franciscaine* 19 (1936), 226-239.

34 Outre les abréviations de questions d'Olivi réalisées par Vital dans le cod. Todi 95, A. MAIER, « Zur handschriftlichen Überlieferung der Quodlibeta des Petrus Johannis Olivi », *Recherches de théologie ancienne et médiévale* 14 (1947) 223-228 repris in EAD., *Ausgehendes Mittelalters. Gesammelte Aufsätze zur Geistesgeschichte des 14. Jhs*, Roma, 1967, 2, 210-213, montre que Vital a repris de nombreux passages d'Olivi dans son *De rerum principio*. S. DUMONT, « Giles of Rome and the *De rerum principio* Attributed to Vital du Four », *Archivum franciscanum historicum* 77 (1974) 81-109 relève les emprunts à Gilles de Rome, et notamment à son Quodlibet V, daté de 1290, mais sans connaître les identifications d'Anneliese Maier. Le dernier point sur ce texte est fait par A. VOS, *The Philosophy of Duns Scotus*, Edinburgh, 2006, 107-110, qui pense encore à une régence de Vital à Paris en 1292-1295 et n'arrive pas à croire que ce dernier ait pu réaliser lui-même un tel patchwork métaphysique.

35 V. MAURO, « La disputata *de anima* tra Vitale du Four e Pietro di Giovanni Olivi », in *Studi Medievali*, 38, 1997, p. 89-139. La réponse est présentée comme un complément à la question 51, in PETRUS JOHANNIS OLIVI, *Quaestiones in secundum librum Sententiarum*, éd. B. JANSEN, Quaracchi, 1924, t. 2, 136-198. Entre autres invectives, Olivi remarque que les arguments de Vital ne sont pas de son cru : « Hoc est dictum huius seu potius aliorum a quibus hoc sumpsit », 160.

36 A. EMMEN, « Jean Michaelis o.f.m. et son commentaire du troisième livre des *Sentences* (vers 1292). Identification du Ms. Vatican Chigi B. VI. 95 », in *Archivum franciscanum historicum* 59 (1966) 38-84.

37 Les commentaires sur Daniel et sur les Macchabées sont publiés dans THOMAS DE AQUINO, *Opera omnia*, t. 23, Parma, 1869, 134-194 et 195-229. Les manuscrits sont signalés par F. STEGMÜLLER, *Repertorium biblicum Medii Aevi*, t. 3, Madrid, 1951, n° 4783-4810 et t. 9, 1977, n° 4783-4805.

38 La seule étude consacrée au texte est E. YPMA, « Un traité des vices et des vertus attribué à Michel de Massa », *Augustiana* 11 (1961) 470-477, qui accepte l'attribution proposée par le manuscrit de Bordeaux, Bibliothèque Municipale, MS 267. Je reviendrai ultérieurement sur ce texte et sa diffusion manuscrite.

Delphine de Puimichel. En 1363, le gardien du couvent d'Apt se fit l'écho d'une visite que ce frère Pierre, « grand clerc en Écriture sainte et réputé dans l'ordre », avait fait à Delphine. Cette visite est datée d'avant la grande peste de 1348, mais elle eut certainement lieu après l'installation définitive de la comtesse d'Ariano à Apt en 1343. Une telle date est beaucoup trop tardive pour autoriser l'identification des deux Michel. En outre, l'erreur sur le prénom (Pierre au lieu de Jean) de la part d'un témoin direct est fort peu plausible<sup>39</sup>.

Considérant une série de questions mariales extraites du commentaire des *Sentences*, A. Emmen avait initialement jugé Jean Michel très proche d'Olivi ; une première vue d'ensemble du commentaire sur le troisième livre l'a conduit à nuancer ce jugement, puisque l'on y voit explicitement apparaître des références aux maîtres parisiens qui dominaient alors le débat théologique (Thomas d'Aquin, Henri de Gand et Gilles de Rome). [315] La situation paraît assez comparable à celle du commentaire des *Sentences* de Pierre de Trabibus, élève puis successeur d'Olivi à Florence dans les années 1290 qui, plutôt que de reproduire littéralement l'enseignement de son maître, le confrontait aux différentes positions magistrales<sup>40</sup>. Cette façon de faire répond à une exigence institutionnelle : la tâche d'un enseignant de *studium* mendiant, y compris dans un *studium generale*, était de présenter les opinions communes et non pas de développer les siennes ou de favoriser des opinions singulières<sup>41</sup>.

Un examen plus approfondi de cet auteur négligé serait nécessaire pour mieux le situer dans le paysage intellectuel de cette décennie<sup>42</sup>. On peut néanmoins déjà avancer une hypothèse sur le lieu de son activité. Comme le révèlent des références au roi de France notées par A. Emmen, Jean était sûrement actif au sein du royaume. Le niveau d'élaboration de ses écrits et leur quantité suggèrent fortement qu'ils ont été produits à l'occasion d'un enseignement donné dans un *studium generale*

---

39 J. CAMBELL, *Enquête pour le procès de canonisation de Dauphine de Puimichel, comtesse d'Ariano*, Torino, 1978, 232-233. Cette identification est présentée comme certaine par P. PÉANO, « Michel (Jean; Michaelis) », in *Dictionnaire de Spiritualité*, t. 10, Paris, 1980, 1197-1199, qui place la naissance de Jean Michel à Sommières (Gard, custodie de Nîmes) en interprétant ainsi le lieu d'origine de ce Pierre Michel qui est dit être « de Sundria ». J. Cambell identifie ce lieu au village de Soudorgues, près de Lassalle, dans les Cévennes. Dans l'hypothèse, qui n'est pas invraisemblable, où Pierre Michel serait un neveu ou cousin de Jean Michel, l'un et l'autre pourraient être originaires de ce village et relever du couvent d'Anduze, dans la custodie d'Alès. Tous les autres éléments biographiques avancés par Pierre Péano (séjour en Italie, mort après 1320) sont des conjectures sans fondement.

40 Il faut signaler que l'on ne conserve que des fragments du *Commentaire des Sentences* d'Olivi, dans lequel il a sans doute lui-même présenté les opinions des mêmes maîtres que citent Pierre de Trabibus et Jean Michel.

41 Cette exigence transparaît dans la forme qu'empruntent de nombreuses questions d'Olivi, lequel paraît masquer son opinion propre en la présentant comme une voie parmi d'autres, et en refusant parfois de trancher en sa faveur.

42 Pour donner un exemple, M. ZIER, « Nicholas of Lyra on the Book of Daniel », in *Nicholas of Lyra. The Senses of Scripture*, P. D. W. KREY, L. SMITH ed., Leiden, 2000, 176 n. 8, ignore tout de l'identité de Jean Michel dont il utilise le commentaire sur Daniel en l'attribuant à Jean de Murro, à la suite d'une suggestion erronée de F. Stegmüller. Ce dernier a également proposé d'attribuer à Pierre Auriol des travaux bibliques qui sont assurément de Jean Michel, contenus dans le cod. Padova, Antoniana, 165 à la suite du *Compendium litteralis* d'Auriol, cf. F. STEGMÜLLER, *Repertorium biblicum* (cité note 37), t. 4, 1954, 231-232, et la description du manuscrit par G. ABATE et G. LUISETTO, *Codici e manoscritti della biblioteca Antoniana*, Vicenza, 1975, t. 1, p. 195-197.

de sa province d'origine, qui doit logiquement être celui de Montpellier puisqu'on ne décèle aucune activité de même niveau à Avignon avant les années 1310. Les éléments de datation réunis par A. Emmen concordent parfaitement avec cette hypothèse. Ils permettent de supposer que Jean fut actif comme lecteur sententiaire pendant qu'Olivi était lecteur biblique (1289-1292) et qu'il le remplaça ensuite dans cette fonction. Le fait qu'un recueil de ses questions sur la Vierge figure dans le cod. Vat. lat. 1095, aux côtés de la reportation des cours donnés par Vital en 1295-1296, peut également être invoqué comme argument en faveur de sa présence à Montpellier à cette époque.

Le bachelier qui assistait Vital à l'occasion de ces fameux cours était [316] *Johannes de Fonte* – dont la forme vernaculaire du nom doit être Jean Lafont. Comme l'a montré Jacqueline Hamesse, c'est à lui qu'il faut attribuer la version finale des *Auctoritates Aristotelis*<sup>43</sup>. Spécialiste des compilations à succès, il est aussi l'auteur de *Conclusiones in quatuor libros Sententiarum* très largement diffusées. Sa présence à Montpellier est attestée en 1303, sans que l'on sache la charge qu'il occupait alors<sup>44</sup>. Il est désigné comme « lecteur » du couvent en 1310 et 1312. Ubertain de Casale lui reprocha d'avoir tenu publiquement en cette qualité des propos hostiles à la doctrine de l'usage pauvre qui semblent exactement correspondre aux critiques formulées par Arnaud Gaillard trente ans auparavant<sup>45</sup>. Dans la même lignée, il faut également signaler d'autres frères qui ont probablement été, à un moment de leur carrière, enseignants à Montpellier. Michel Lemoine et Guillaume Astre furent l'un après l'autre inquisiteurs de Provence durant le pontificat de Jean XXII. Auparavant, ils avaient été convoqués par Clément V à l'issue du Concile de Vienne, en compagnie d'une douzaine de custodes et gardiens de la province qui furent alors démis de leurs fonctions<sup>46</sup>. En 1316-1318, tous deux étaient des acteurs de premier plan de la répression des Spirituels réfugiés dans les couvents de Narbonne, Béziers et Carcassonne. Guillaume cherchait à faire revenir les rebelles à l'obéissance, en tant que custode de Narbonne et avec l'appui de Bonagrazia de Bergame, tandis que Michel, en tant qu'inquisiteur, interrogea les rebelles incarcérés et condamna finalement quatre d'entre eux au bûcher en mai 1318<sup>47</sup>. [317]

---

43 J. HAMESSE, « Johannes de Fonte, compilateur des “parvi flores”. Le témoignage de plusieurs manuscrits de la Bibliothèque Vaticane », in *Archivum franciscanum historicum* 88 (1995) 515-530.

44 G. PICOT, *Documents relatifs aux états généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel*, Paris, 1901, 201 et 209, où il est présent comme témoin dans l'assemblée réunie au couvent franciscain de Montpellier.

45 UBERTINUS DE CASALI, « Sanctitati Apostolicae », F. EHRLE (ed.), in *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters* 2 (1886) 387-388 : « in Montepessulano hoc anno fuit etiam publice predicatum per frater Johannem de Fonte et alibi pluries quod nos non vovemus paupertatem ». Sous cette déclaration polémique, il faut entendre la formule précise d'Arnaud Gaillard, affirmant que l'usage pauvre n'est pas inclus dans le vœu franciscain.

46 *Bullarium Franciscanum*, C. EUBEL ed., t. 5, Quaracchi, 1902, 89 (23 juil. 1312). Dans ce document où Jean Lafont est présenté comme lecteur à Montpellier, les deux frères dont la fonction n'est pas indiquée sont Michel Lemoine et un « Guillelmus Agadesani », qui est peut-être Guillaume Astre. Le premier fut inquisiteur à partir de 1317 et le second jusqu'en 1332, lorsqu'il devint évêque d'Apt.

47 Sur l'activité de Guillaume Astre en 1316, voir L. A. BURNHAM, « La crise spirituelle de 1316: les Franciscains de

Dans le camp opposé, dans la première décennie du XIV<sup>e</sup> siècle, la principale figure intellectuelle était assurément Barthélemy Sicard<sup>48</sup>. L'un des cinq manuscrits conservant son commentaire sur Daniel le présente comme « discipulus ac socius Petri Johannis » et le contenu de ce texte confirme la très grande proximité des œuvres, sans que l'on puisse en savoir plus sur les relations exactes qui existaient entre les deux hommes<sup>49</sup>. Un document permet de comprendre la stature particulière du personnage. Lorsque les agents de Philippe le Bel collectèrent des actes d'adhésion à l'appel à un concile destiné à démettre Boniface VIII, en 1303, les établissements religieux donnèrent leur approbation collective – ou refusèrent de la donner comme dans le cas des Dominicains de Montpellier. Barthélemy, alors lecteur du couvent franciscain de Béziers, présente le cas unique d'un acte d'adhésion individuel souscrit par un religieux. Cela n'est sans doute pas le signe qu'il était le seul à soutenir l'action du roi parmi les frères Mineurs bitterois, mais plutôt qu'il avait des déclarations personnelles à faire sur la question, selon sa conscience et pour l'utilité de l'Église universelle. Sa lettre annonce qu'aux motifs invoqués par Philippe le Bel et les barons s'ajoutent d'autres raisons « qui seront expliquées en leur temps et lieu », formule derrière laquelle on peut soupçonner des arguments liés à son programme eschatologique développé dans la *Postilla super Daniele*<sup>50</sup>. Le même document a également pour intérêt de [318] signaler que Barthélemy était natif de Montréal de l'Aude, bourgade proche de Carcassonne dont était également originaire Raymond Dejean, neveu d'Olivé, qui joua un rôle important dans le réseau clandestin des béguins et Spirituels pourchassés par l'inquisition après 1318<sup>51</sup>.

En dépit des brimades subies au cours de la décennie écoulée, le groupe qui présenta ses plaintes à Clément V en 1309, et qui obtint du pape en avril 1310 une exemption collective de l'obéissance

---

Narbonne et leurs relations avec les habitants de la ville », in *Moines et religieux dans la ville (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, (Cahiers de Fanjeaux, 44), Toulouse, 2009, 469-491. Le sermon général prononcé lors de la condamnation de 1318 fait connaître les noms de trois « lecteurs », dont Jean de Verunis, ancien inquisiteur de la province, cf. MICHAEL MONACHUS, « Inquisitoris sententia contra combustos in Massilia », *Oliviana* 2 (2006) [en ligne], <http://oliviana.revues.org/index36.html> : « fratrum Iohannis de Verunis, Iacobi Radulphi et Iacobi de Campis, lectorum ordinis minorum ». Il est possible que le premier nommé exerçait alors à Marseille.

48 S. PIRON, « La critique de l'Église chez les Spirituels languedociens », in *L'anticléricisme en France méridionale, milieu XII<sup>e</sup>- début XIV<sup>e</sup> siècle* (Cahiers de Fanjeaux, 38), Toulouse, 2003, 77-109.

49 Olomouc, Knihovna Metropolitní Kapituly, Ms 291, f. 88r : « Frater Bartholomeus Sycardi evangelice vite professor, socius ac discipulus quondam sanctissimi patris fratris P. Io. eterne sapientie illuminatus ». Le manuscrit a été copié dans les pays tchèques peu après 1420. Une chronique rédigée par un fraticelle florentin dans les années 1390 présente Barthélemy comme « principal disciple » d'Olivé, in F. TOCCO, *Studii francescani*, Napoli, 1909, 520.

50 G. PICOT, *Documents* (cité note 44), 322 (22 août 1303) : « Ego frater Bartholomeus Sicardi ordinis fratrum minorum, lector theologie sacre, de senescallia Carcassone et loco Montis Regali oriundus, honorem Dei et utilitatem universalis ecclesie ac fidei catholice et religionis christiane promotionem in consciencia mea coram Deo intendens [...] tam ex causis per dominum Regem, prelatos et barones Francie assignatis, quam ex aliis suo loco et tempore explicandis ». Je suis reconnaissant à Bernadette Ferradou d'avoir attiré mon attention sur ce document important.

51 Cf. D. BURR, *The Spiritual Franciscans. From Protest to Persecution in the Century After Saint Francis*, University Park (Penn) 2001, 215-221 et L. BURNHAM, *So Great A Light, So Great A Smoke. The Beguin Heretics of Languedoc*, Ithaca (NY), 2008, 110-111.

aux supérieurs de l'ordre, n'était pas marginalisé institutionnellement<sup>52</sup>. Raymond Geoffroy et Raymond de Gignac avaient été au premier rang des témoins lors de l'enquête sur la sainteté de Louis d'Anjou menée au couvent marseillais en février 1308. Guillaume de Cornillon qui avait accompagné Louis d'Anjou dans tous ses déplacements, de sa libération à sa mort, et qui était lecteur à Marseille lors de l'enquête de 1308, était désormais custode d'Arles<sup>53</sup>. Barthélemy Sicard inspirait suffisamment de respect dans la province pour avoir été élu « définiteur » au prochain chapitre général. En outre, trois autres frères nommés dans la bulle d'exemption remplissaient également la fonction de lecteur : Guillaume de Ganges à Béziers, Pierre Raymond de Corneilhan et Pierre *Malodii* dans des lieux non précisés<sup>54</sup>. D'autres figures émergent dans le même courant quelques années plus tard, principalement François Sans, « lecteur » des frères rebelles rassemblés au couvent de Narbonne en 1316 et Guillaume de Saint-Amans, alors gardien, qui remplissait déjà cette fonction en 1310 et avait sans doute également exercé comme lecteur<sup>55</sup>. On ne connaît rien de Jacques de [319] Rieux, qui fut brûlé à Capestang en mai 1320, si ce n'est que le martyrologe des Spirituels et béguins le décrit comme « magnus lector in theologia »<sup>56</sup>. Bernard Délicieux, qui n'appartenait pas au courant, mais prit sa défense en 1317, avait lui aussi été lecteur aux couvents de Carcassonne et de Narbonne. Ses lectures initiales témoignent davantage d'un intérêt pour Ramon Lull que pour le courant des Spirituels ; il s'est ensuite révélé un lecteur assidu des prophéties des papes pseudo-joachimites<sup>57</sup>.

L'une des tâches qui incombaient aux lecteurs était de participer au conseil que les inquisiteurs étaient tenus de réunir avant de prononcer leur « sermon général ». Les procès contre les béguins de Languedoc font ainsi apparaître furtivement quelques lecteurs actifs dans des couvents de la région.

---

52 *Bullarium* (cité note 46), 65-68.

53 *Processus Canonizationis et Legendae variae sancti Ludovici O.F.M. episcopi tolosani*, Quaracchi, 1941 (Analecta franciscana, 7), 20. Guillaume est originaire de Cornillon, à présent Cornillon-Confoux (Bouches-du-Rhône) au sud de Salon-de-Provence. C'est dans cette dernière ville que se trouvait son couvent d'attache, situé dans la custodie d'Arles. Voir Edith PÁSZTOR, *Per la storia di S. Ludovico d'Angiò (1274-1297)*, Roma, 1955, 35-47.

54 Pour éviter les confusions entre des toponymes aux consonances voisines, précisons que Corneilhan (Hérault) est un village situé à quelques kilomètres au nord de Béziers.

55 François Sans a notamment rédigé plusieurs documents en réponse aux arguments présentés par Guillaume Astre et Bonagrazia de Bergame, conservés dans le manuscrit Vatican, B.A.V., Borgh. 85, f. 95r-107r et partiellement édités par F. EHRLE, *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters* 4 (1888) 52-57. L'un des documents est rédigé conjointement avec *Gaufridus de Cornone*. Ce frère, originaire de Cournon (actuellement Cournonterral et Cournonsec, Hérault, à 10km au Sud-Est de Montpellier), se déclare solidaire, à titre personnel, de l'appel des consuls de Narbonne du 3 mars 1316 (à propos duquel, voir L. A. BURNHAM, « La crise spirituelle de 1316 », cité note 47). Dans ANGELUS CLARENUS, *Historia septem tribulationum*, ed. O. ROSSINI, Roma, 1999, 290 et 295, il apparaît comme un familier de Philippe de Majorque, présent à Avignon en 1317, qui déclare au pape ne pas connaître le dossier et ne pas vouloir s'engager comme défenseur des rebelles, avant d'intervenir néanmoins courageusement en leur faveur.

56 L. A. BURNHAM, « A Prosopography of the Beguins and Spiritual Friars of Languedoc », *Oliviana* 2 (2006) [en ligne] <http://oliviana.revues.org/index37.html>

57 A. FRIEDLANDER, *The Hammer of the Inquisitors: Brother Bernard Délicieux and the Struggle against the Inquisition in Fourteenth-Century France*, Leiden, 2000.

Le plus célèbre est Bérenger Talon, en fonction à Narbonne au début de l'année 1322. Lors d'un conseil réuni par l'inquisiteur dominicain Jean de Beaune, Bérenger jugea que l'une des thèses hérétiques imputées aux béguins, affirmant la pauvreté absolue du Christ et des apôtres, n'avait rien de condamnable ; son appel à Avignon fut à l'origine de la consultation demandée par Jean XXII sur le sujet<sup>58</sup>. D'autres conseils réunis par les inquisiteurs font apparaître de parfaits inconnus, tels Raymond Roch, lecteur à Lodève en juillet 1323, Jean Mercier en poste à Carcassonne en août 1324 ou Blaise Bertrand à Béziers en juin 1329<sup>59</sup>. En revanche, il est intéressant de trouver dans cette fonction à Narbonne, en 1328, un certain Michel Raseire<sup>60</sup>. Il est très probablement apparenté au [320] jeune Jean Raseire qui figurait parmi les frères rebelles interrogés par Michel de Césène. L'un et l'autre étaient sans doute de la famille de Bernard Raseire, l'un des plus grands bourgeois de Narbonne qui servit de procureur au couvent durant les années 1316-1317<sup>61</sup>. Si ce Michel avait partagé peu ou prou les convictions de son parent, il serait la preuve qu'en dépit d'une répression sévère et d'un exil massif, cette sensibilité n'avait pas été totalement déracinée du Bas-Languedoc<sup>62</sup>.

Le relevé de ces noms témoigne de la densité du tissu d'enseignants actifs dans la province, qui étaient parfois capables, tels Bérenger, de prendre des positions fortes. Néanmoins, après Barthélemy Sicard, l'engagement dans les polémiques et l'affrontement judiciaire avec leurs supérieurs et la papauté semble avoir absorbé l'essentiel de l'énergie créatrice de ces frères. Dans le camp opposé, on ne voit pas davantage émerger d'auteurs d'une œuvre quelconque, hormis les travaux de compilateur de Jean Lafont. L'exil de la plupart des frères liés aux Spirituels après le bûcher de mai 1318 et la répression inquisitoriale qui s'ensuivit achevèrent de vider la province de ses talents<sup>63</sup>. La nomination au *studium generale* de Montpellier, vers 1318, de l'ancien assistant de

58 L'intervention de Bérenger Talon est mentionnée dans NICOLAUS MINORITA, *Chronica*, G. GÁL, D. FLOOD (ed.), St Bonaventure (NY), 1996, 62-63. ANGELUS CLARENUS, *Historia*, (cité note 55) parle d'une dispute entre Dominicains et Franciscains à Narbonne, qui correspond bien à ces circonstances. Le bûcher de Narbonne du 28 février 1322, noté par L. BURNHAM, *So Great a Light* (cité note 51), 190, implique qu'une consultation s'est tenue dans les semaines précédentes, l'intervention de Bérenger ayant eu pour effet de retarder l'échéance.

59 Paris, Bibl. Nat., Doat 28, f. 4 : « Raymundus Roch, lector » ; Ibid., f. 97v : « Joahannes Mercerii, lector ».

60 C. DOUAIS, « La formule *Communicato bonorum virorum consilio* des sentences inquisitoriales », *Le Moyen Age* 11 (1898) 157-192, 286-311, voir p. 387. Sur la question, voir aussi C. LEVELEUX-TEIXEIRA, « La pratique du conseil devant l'Inquisition (1323-1329) », *Les justices d'Église dans le Midi (XIe-XVe siècle)* (Cahiers de Fanjeaux, 42), Toulouse, 2007, 165-198.

61 S. PIRON, « Marchands et confesseurs. Le *Traité des contrats* d'Olivi dans son contexte (Narbonne, fin XIIIe-début XIVe siècle) », in *L'Argent au Moyen Age*, Paris, 1998, 289-308.

62 Un autre type d'enquête permet de relever le nom d'un enseignant dont on ne connaît rien par ailleurs : *Processus Canonizationis* (cité note 53), 59 : « fr. Fortis de ordine fratrum minorum, etatis sexaginta annorum vel circa, qui ut dixit 47 annis et plus fuit in ordine predicto, et in multis conventibus eiusdem Ordinis lector et heretice pravitatis inquisitor ».

63 L'un des rares exilés dont on peut suivre la carrière est Bernard d'Alzonne, qui fut à la tête d'un groupe de frères réfugiés dans le royaume de Naples jusqu'à sa mort en 1348. Voir S. PIRON, « Le mouvement clandestin des dissidents franciscains au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle », *Oliviana*, 3 (2009) [en ligne] <http://oliviana.revues.org/index337.html>

Duns Scot, Guillaume d'Alnwick, qui avait auparavant exercé comme maître à Oxford et Paris témoigne de la volonté de remettre à niveau un centre d'études qui avait sans doute été fortement perturbé par les conflits des années précédentes<sup>64</sup>.

La période de rayonnement majeur du *studium* est exactement contemporaine de la création de l'université locale, en 1289. L'objectif de [321] cette dernière fondation était surtout de relancer les écoles de droit, en les rapprochant de la faculté de médecine. Les statuts ne prévoyaient pas de faculté de théologie ou de liens particuliers avec les écoles des Mendiants<sup>65</sup>. Dans cette période, le plus important des maîtres de médecine, Arnaud de Villeneuve, était proche des Dominicains, en particulier de Raymond de Mévouillon, dans la résidence personnelle de qui il rédigea l'un de ses premiers travaux de théologie<sup>66</sup>. Ce n'est qu'après le décès d'Olivi (1298) qu'il rendit publiques ses idées sur la venue de l'Antéchrist. Ces prises de position le conduisirent à rompre avec les frères Prêcheurs qui s'opposèrent fortement à lui dans la région<sup>67</sup>. C'est alors seulement qu'il se rapprocha des Mineurs et devint notamment le protecteur des béguins de Narbonne<sup>68</sup>. Néanmoins, comme on le verra plus loin, le voisinage de la faculté de médecine a pourtant dû contribuer au dynamisme du *studium* franciscain dans les dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle.

## II. La filière toulousaine

En revanche, la question des relations avec l'université importe grandement pour comprendre l'activité du *studium* franciscain de Toulouse. La création d'une faculté de théologie avait été un élément central de la fondation universitaire de 1229<sup>69</sup>. Les frères Prêcheurs y envoyèrent deux de leurs premiers maîtres en théologie parisiens, Roland de Crémone et Jean de Saint-Gilles, puis un bachelier, Laurent de Fougères, avant que la charge ne soit confiée à des frères de la province, formés à cette première école<sup>70</sup>. L'urgence de la lutte contre le catharisme disparaissant, le *studium*

---

64 R. L. FRIEDMAN, « The Sentences Commentary, 1250-1320. General trends, the impact of the religious orders, and the test case of predestination », in G. R. EVANS ed., *Mediaeval Commentaries on the Sentences of Peter Lombard*, vol. 1, Leiden, 2002, 80.

65 J. VERGER, « Jean XXII et Benoît XIII et les universités du Midi », in *La papauté d'Avignon et le Languedoc (1316-1342)*, (Cahiers de Fanjeaux, 26), Toulouse, 1991, 199-219.

66 ARNALDO DA VILANOVA, *Introductio in librum (Ioachim) De semine scripturarum ; Allocutio super significatione nominis Tetragrammaton*, J. PERARNAU I ESPELT ed., Barcelona, 2004.

67 F. EHRLE, « Arnaldo da Villanova e i 'Thomiste'. Contributo alla storia della scuola tomistica », in *Gregorianum* 1 (1920) 475-501 ; A. ROBIGLIO, *La sopravvivenza e la gloria. Appunti sulla formazione della prima scuola tomista (sec. XIV)*, Bologna, 2008, 27-28.

68 G. L. POTESTÀ, « L'anno dell'Anticristo : il calcolo di Arnaldo di Villanova nella letteratura teologica e profetica del XIV secolo », in *Rivista di storia del cristianesimo* 4 (2007) 431-464.

69 C.E. SMITH, *The University of Toulouse in the Middle Ages. Its origins and growth to 1550 AD*, Milwaukee, 1958, est toujours l'unique monographie consacrée à cette université.

70 Voir M.-H. VICAIRE, « Roland de Crémone ou la position de la théologie à l'université de Toulouse », in *Les Prêcheurs et la vie religieuse des Pays d'Oc au XIIIe siècle*, Toulouse, 1998, 339-358.



de [322] Toulouse cessa d'être une priorité pour l'ordre dominicain. Après de longues décennies, ce sont les Toulousains eux-mêmes qui cherchèrent à redonner du lustre à l'enseignement théologique. En 1290, le chancelier de l'université adressa une lettre au chapitre provincial dominicain, demandant qu'un docteur parisien fût affecté au *studium*<sup>71</sup>. Son vœu fut exaucé cinq ans plus tard, avec la nomination de Raymond Guilha, originaire de Tarascon, sous la direction de qui devaient être formés des bacheliers capables de lire les *Sentences* à Paris. Au cours des années suivantes, d'autres signes démontrent l'association étroite des lecteurs en théologie des maisons dominicaines, franciscaines, mais aussi carmes et cisterciennes, à la vie universitaire. Bien que l'université toulousaine demeurât principalement une université juridique, dès cette époque, les chaires des religieux constituaient une quasi-faculté de théologie.

Parmi les nombreux Franciscains formés à Toulouse qui obtinrent le grade de docteur à Paris, aucun ne semble être revenu pour enseigner au *studium* toulousain et aucun maître parisien ne vint y occuper la chaire du lecteur, comme l'avait souhaité le chancelier en 1290. En règle générale, après leur maîtrise, les frères issus de la province ont tous exercé aussitôt d'autres fonctions, dans l'ordre ou dans la hiérarchie ecclésiastique. Guillaume de Falgar, d'une famille noble du Lauragais, en donne le premier exemple : il fut régent à Paris avant 1282, sans doute après avoir enseigné un temps à Toulouse. À son retour dans le Sud-Ouest, il fut élu ministre provincial (1283), avant d'être vicaire de l'ordre (1285), lecteur du sacré palais (1287) et enfin évêque de Viviers<sup>72</sup>. L'aspect le plus remarquable de la filière toulousaine des théologiens franciscains au cours de la période considérée est la répétition régulière d'une trajectoire comparable et parfois plus illustre encore.

Le deuxième Aquitain reçu comme maître à Paris, Raymond Rigaud, est l'un des rares qui n'ait pas poursuivi son ascension puisqu'il fut seulement provincial à deux reprises (1279-1282, 1295-1297), avant et après un long séjour parisien pendant lequel il obtint la maîtrise en théologie<sup>73</sup>. [323] Un enseignement toulousain peut être conjecturé vers 1285-1286, dans les années où le bachelier formé attendait de faire son entrée en fonction comme maître. La principale trace de son activité consiste en une série de neuf *Quodlibets* qui doivent être placés dans les années 1287-1292<sup>74</sup>. Les premières années correspondent à la période habituellement retenue pour sa régence

---

71 M. FOURNIER, *Les statuts et privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, Paris, 1890, t. 1, 457.

72 H. DEDIEU, « Les ministres provinciaux » (cité note 27), 168-170. A.-J. GONDRAS, « Guillaume de Falgar. Œuvres inédites », in *AHDLMA* 47 (1972), 185-228. Il est originaire de Falga (Haute-Garonne), à 45 kilomètres au Sud-Est de Toulouse.

73 H. DEDIEU, « Les ministres provinciaux », 166-168.

74 F. DELORME, « Quodlibets et questions disputées de Raymond Rigaut, maître franciscain de Paris, d'après le ms. 98 de la Bibl. Comm. de Todi », in *Aus der Geisteswelt des Mittelalters. Studien und Texte Martin Grabmann zur Vollendung des 60. Lebensjahres von Freunden und Schülern gewidmet*, A. LANG, J. LECKNER, M. SCHMAUS éd., Münster, 1935, 826-841. V. DOUCET, « Les neuf Quodlibets de Raymond Rigauld » (cité note 33), signale un manuscrit attribuant les *Quodlibets* à Jacques du Quesnoy. S. PIRON, « Franciscan *Quodlibeta* » (cité note 26), 423-

parisienne, qui prit fin dès l'année 1288-1289<sup>75</sup>. Richard de Menneville (Mediavilla), à qui il succéda, avait disputé *de quolibet* une fois par an. Même si Raymond avait tenu des séances quodlibétales aux deux sessions de l'Avent et de Carême durant sa régence, il resterait au moins cinq *Quodlibets* en excès. Un premier examen des textes en question ne démontre aucune rupture stylistique qui permettrait de distinguer dans les neuf séries d'éventuels *Quodlibets* toulousains, comme c'est le cas pour le changement de registre que l'on observe entre les *Quodlibets* d'Olivé soutenus à Montpellier et à Narbonne<sup>76</sup>. Au contraire, ce sont les ultimes séries quodlibétiques de Raymond Rigaud, postérieures à la régence, qui contiennent les références les plus claires au contexte universitaire parisien. Comme me le suggère Chris Schabel, la solution qui semble s'imposer est de penser que Raymond a continué à tenir des disputes quodlibétiques sans occuper formellement l'unique chaire franciscaine de la faculté de théologie<sup>77</sup>. L'attribution des *Quodlibets* à maître Jacques dans le manuscrit de Padoue (Biblioteca Antoniana, 426) pourrait donc être la conséquence d'une confusion créée par le fait que Raymond disputait des *Quodlibets* durant la régence de Jacques du [324] Quesnoy (1290-1292).

Pour cette raison, au cours de la même période, Vital du Four a été l'élève de chacun de ces deux maîtres. Outre son lien avec Jacques signalé plus haut, il faut noter que ses propres *Quodlibets* de Montpellier et Toulouse s'inspirent parfois de ceux de Raymond et que certains de leurs textes ont circulé ensemble<sup>78</sup>. Le premier document qui témoigne de sa présence à Toulouse, en décembre 1297, est un acte du conseil de l'université dans lequel il agit en tant que *lector*, au même titre que le Dominicain Guillaume de Peire Godin qui se préparait alors à lire les *Sentences* à Paris<sup>79</sup>. Il n'est

---

427, hésite entre les deux attributions. Les arguments pour une attribution à Raymond Rigaud me semblent à présent l'emporter indiscutablement sur ceux en faveur de Jacques du Quesnoy.

75 Raymond apparaît comme taxateur de l'université en avril 1288, tandis qu'en 1289, c'est Jean de Murro qui tient ce rôle, *Charularium* (cité note 17), t. 2, 30.

76 S. PIRON, « Franciscan *Quodlibeta* » (cité note 26), 435-437.

77 R. L. FRIEDMAN, « Dominican Quodlibetal Literature, ca. 1260-1330 », in C. SCHABEL (ed.), *Theological Quodlibeta in the Middle Ages. The Thirteenth Century*, Leiden, 2006, 444, évoque une même hypothèse dans le cas d'Hervé Nédellec mais ne la retient pas. On sait, notamment par la composition de la commission ayant censuré Olivé, que plusieurs maîtres résidaient en même temps à Paris et pouvaient enseigner en parallèle, en se partageant l'unique chaire des frères mineurs.

78 S. PIRON, « Franciscan *Quodlibeta* » (cité n. 26), 407-409. Todi, Biblioteca Comunale, MS 98, f. 77v contient une note décrivant le contenu placé à la suite des *Quodlibet* de Raymond : « Incipiunt questiones disputate a magistro R. Rigaldi cum quibusdam questionibus disputatis a fratre Vitali de furno ». L'essentiel de l'œuvre théologique de Vital est transmise par le manuscrit Todi 95. Parmi les raisons possibles d'une transmission de ses manuscrits personnels à Todi, on peut noter l'intervention de Vital en faveur des Clarisses du lieu, *Bullarium* (cité note 46), t. 5, 92, note 2 (23 fév. 1314).

79 H. GILLES, « Documents inédits pour servir à l'histoire de l'université de Toulouse au XIIIe siècle », in *Les universités en Languedoc au XIIIe siècle* (Cahiers de Fanjeaux, 5), Toulouse, 1970, 300 : « in presentia venerabilium et discretorum virorum fratrum Guillelmum Petri, lectoris Predicatorum Tholose, Vitalis lectoris Minorum Tholose, et Petri Bartola, lector Grandissilve », Guillaume lisait les *Sentences* à Toulouse « sub magistro » ; il fut bachelier parisien en 1299-1300, puis lecteur du sacré palais, et fait cardinal lors de la même promotion que Vital. Ce dernier est encore décrit comme « lector » dans un document antérieur à 1302, cité par Raymond de Fronsac in F. EHRLE, « Des Ordensprocurator » (cité note 6), 16.

jamais désigné comme « maître en théologie » avant le chapitre général de 1307, tenu à Toulouse et malheureusement très mal documenté, lors duquel il fut institué provincial d'Aquitaine<sup>80</sup>. Dans les années précédentes, on ne relève aucune trace de sa présence parmi les nombreux maîtres et bacheliers résidant à Paris<sup>81</sup>. L'hypothèse qu'il ait été fait docteur à Toulouse doit donc être considérée de près. Natif de Bazas, Vital était un compatriote de Bertrand de Got, élu pape alors qu'il était archevêque de Bordeaux en juillet 1305. Clément V combla de faveurs le [325] théologien qu'il fit cardinal dès 1312<sup>82</sup>. Il aurait pu auparavant intervenir pour que lui soit conférée une maîtrise qui aurait couronné une quinzaine d'années d'enseignement dans les *studia* du Midi. Bien que la documentation disponible ne permette pas d'affirmer avec certitude qu'il en fut ainsi, la principale raison d'envisager cette hypothèse tient à l'existence d'un cas semblable bien attesté. Le Dominicain toulousain Guillaume de Leus avait lui aussi longtemps servi dans les *studia* de la province. Il obtint de Clément V, de passage à Toulouse en janvier 1309, l'autorisation d'être admis à la licence en théologie sur place, par le cardinal Pierre de la Chapelle-Taillefer qui avait été auparavant évêque de Toulouse<sup>83</sup>. Un chapitre provincial, tenu à Bordeaux en 1311, l'autorisa à accomplir son entrée magistrale, après un délai qui trahit peut-être une certaine hésitation de la part des supérieurs provinciaux. Cette faveur à l'égard des frères Prêcheurs pouvait être une façon de compenser un privilège identique accordé quelques années plus tôt à un frère Mineur qui, de surcroît, avait rapidement abandonné l'enseignement pour l'administration.

Une décision prise lors du chapitre général franciscain de Barcelone en 1313 aborde clairement le point qui nous intéresse, en autorisant que des bacheliers soient présentés, sous le contrôle du ministre général, pour être promus au magistère à Toulouse<sup>84</sup>. Les Franciscains répondaient

---

80 *Processus Canonizationis* (cité n. 53), 118 ; *Chronica XXIV generalium ordinis minorum*, Quaracchi, 1897 (Analecta franciscana, 2), 456.

81 W. J. COURTENAY, « The Parisian Franciscan Community in 1303 », in *Franciscan Studies* 53 (1993), 155-171. La présence de Vital à Toulouse n'est pas attestée entre 1302 et 1307, mais il ne figure pas non plus dans la liste des résidents au couvent de Paris en juin 1303. À cette date, le maître régent est probablement Alain de Tongres. Parmi les bacheliers qui ont atteint la maîtrise au cours des années suivantes, après une suspension des cours en 1303-1304, on compte Gilles de Loigny, Jean Duns Scot, Albert de Metz et Martin d'Abbeville.

82 C.-V. LANGLOIS, « Vidal du Four, frère mineur », *Histoire littéraire de la France*, 36, 1927, 295-305, souligne bien cet aspect de leur relation. Voir aussi DEDIEU, « Les ministres provinciaux », 178-180. Bertrand de Got est né à Villandraut (Gironde), à une quinzaine de kilomètres de Bazas.

83 A. PELZER, « Guillaume de Leus (de Levibus), frère prêcheur de Toulouse », in *Aus der Geisteswelt des Mittelalters. Studien und Texte Martin Grabmann zur vollendung des 60. Lebensjahres von Freunden und Schülern gewidmet*, A. LANG, J. LECHNER, M. SCHMAUS (ed.), Münster, 1935, t. 2, 1065-1079. Le document est publié dans *Chartularium*, t. 2, 137. Guillaume avait auparavant offert au cardinal Pierre de la Chapelle un recueil de ses travaux dont on parlera plus loin. Comme il le reconnaît dans son prologue, le dossier fut envoyé à la demande de l'université (« instancia universitatis iuristarum ... studii Tholosani ») qui militait sans doute activement pour cette promotion.

84 G. ABATE, « Memoriali, statuti ed atti di capitoli generali dei frati minori dei secoli XIII e XIV », in *Miscellanea Franciscana* 33 (1933) 33-34 : « Item concedit Generale capitulum, quod si absque scandalo vitari non poterit, in conventu Tholosano de provisione generalis ministri Bachalarii presentandi et promovendi ibidem ad magisterium ordinentur. Qui generalis diligenter attendat, ne propter multiplicationem vel insufficientiam promotorum huiusmodi facultas theologica contemnatur ». La même disposition est rapportée par la *Chronica XXIV generalium* (cité note

certainement de la sorte à une demande exprimée par l'université toulousaine. Les nouveaux statuts, rédigés la même année, désignaient de façon insistante la place réservée aux docteurs en théologie. Par exemple, dans [326] le protocole du cortège prévu lors des funérailles d'un universitaire, ils devaient venir au premier rang, devant les simples lecteurs en théologie qui seraient eux-mêmes suivis, dans l'ordre, des maîtres en droit canon, droit civil, médecine et arts<sup>85</sup>. Considérant la difficulté de faire venir des maîtres parisiens, les responsables de l'université toulousaine avaient de bonnes raisons de vouloir favoriser la promotion locale. En cette même année 1313, un autre Dominicain dont on ne sait rien d'autre, Raymond *de Corsavino*, fut autorisé par Clément V à recevoir la maîtrise dans les *studia* de Montpellier ou Toulouse<sup>86</sup>.

Entre temps, chez les Franciscains, le Quercynois Bertrand de la Tour était lui aussi devenu docteur, peu avant d'exercer la charge de ministre provincial (1312). Dans son cas, il semble s'agir d'une maîtrise obtenue à Paris, bien que son séjour n'y soit que faiblement attesté<sup>87</sup>. Son activité comme lecteur principal du *studium* de Toulouse doit sans doute être située en 1308-1309, peu avant sa régence parisienne. Nommé archevêque de Salerne (1320) et fait cardinal quelques mois plus tard, il joua un rôle de premier plan tout au long du pontificat de son compatriote Jean XXII<sup>88</sup>. Le Périgourdin Arnaud Royard est attesté comme lecteur à Toulouse dès l'automne 1309<sup>89</sup>. En 1313, c'est lui qui attendait la prochaine promotion. Grâce à l'intervention de Clément V, la maîtrise lui fut conférée à Paris en 1314. Dans les années suivantes, il séjourna à la Curie, remplaça Bernard [327] de la Tour à l'archevêché de Salerne (1320) et occupa finalement le siège épiscopal de Sarlat (1330)<sup>90</sup>.

---

80).

85 M. FOURNIER, *Statuts* (cité note 71) 475 : « primo ordine precedentibus magistris in theologia, secundo lectoribus, tercio doctoribus in decretis, quarto legum doctoribus, quinto magistris in medicina, sexto in logica, septimo et ultimo in grammatica, in ordine magistrorum. »

86 *Chartularium* (cité note 17), t. 2, 168 (juillet 1313). T. KAEPPELI, *Scriptores Ordinis Praedicatorum Medii Aevi*, t. 3, Roma, 1980, ne signale aucun écrit de ce frère.

87 P. NOLD, « Bertrand de la Tour, Omin. Life and Works I », in *Archivum franciscanum historicum* 94 (2001) 275-323, voir 277-279.

88 P. NOLD, *Pope John XXII and his Franciscan Cardinal. Bertrand de la Tour and the Apostolic Poverty Controversy*, Oxford, 2003 et ID., « Jean XXII et le franciscain Bertrand de la Tour : anatomie d'une relation », à paraître dans *Jean XXII et le Midi* (Cahiers de Fanjeaux, 45), Toulouse, 2010 ; H. DEDIEU, « Les ministres provinciaux » (cité note 27), 182-184.

89 BERNARD GUI, *Le Livre des sentences de l'inquisiteur Bernard Gui (1308-1323)*, A. PALÈS-GOBILLIARD (ed.), Paris, 2002, 331 : Arnaud, « lector Minorum » est présent lors d'une sentence du 23 oct. 1309. M. FOURNIER, *Statuts*, 467. J. VERGER, « La prédication dans les universités méridionales », in *La prédication en Pays d'Oc (XII<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> siècle)* (Cahiers de Fanjeaux 32), Toulouse, 1997, 286, présente des sermons prononcés par Arnaud à Toulouse, dans le manuscrit Toulouse, Bibl. Mun., 329. L'un de ces sermons, « ad postulandum pluviam », confirme qu'Arnaud était bien en fonction lors de la grande sécheresse et famine de 1311.

90 *Chartularium*, t. 2, 225 (30 mars 1314). C.-V. LANGLOIS, « Arnaud Roiard, frère mineur », *Histoire littéraire de la France* 35 (1921), 462-467. Ses œuvres conservées sont principalement des consultations pour Jean XXII ou des commandes de Robert d'Anjou. Voir en dernier lieu C. GADRAT, « *De statu, conditione ac regimine magni Canis*: l'original latin du *Livre de l'estat du grant Caan* et la question de l'auteur », *Bibliothèque de l'École des chartes* 165 (2007) 355-371.

Un document précieux, datant de février 1316, montre la densité du personnel enseignant au *studium* franciscain à cette date. Une lettre de Bertrand de la Tour, excommuniant des frères de la province qui s'étaient enfuis pour rejoindre les rangs de Spirituels à Narbonne, est également signée par Pierre Auriol, lecteur, Arnaud Aymeric, lecteur biblique et Guiral Ot, bachelier<sup>91</sup>. L'ordre dans lequel les signataires sont désignés correspond sans doute à une hiérarchie interne du *studium*. C'est en tout cas dans cet ordre qu'ils furent ensuite, tour à tour, bacheliers puis maîtres à Paris. Auriol, également Quercynois, avait été auparavant lecteur à Bologne dans les années 1312-1314 ; après avoir commenté les *Sentences* à Toulouse au cours des deux années suivantes, il fut logiquement choisi lors du chapitre général de Naples en 1316 pour être envoyé comme bachelier à Paris<sup>92</sup>. À l'issue de sa régence, il fut désigné comme ministre provincial mais Jean XXII le fit aussitôt archevêque d'Aix (1321) ; il eut peu de temps pour jouir des faveurs qui lui étaient promises par le souverain pontife puisqu'il décéda dès le début de l'année 1322. Arnaud Aymeric succéda à Auriol comme lecteur principal à Toulouse ; il est attesté avec ce titre par un document d'octobre 1317<sup>93</sup>. C'est par la recommandation du cardinal gascon Arnaud d'Aux, qui le présente comme son « compatriote », qu'il fut ensuite envoyé à Paris pour lire les *Sentences* à une date qui n'est pas connue<sup>94</sup>. Au printemps 1322, il prit part au chapitre général de Pérouse, en tant que ministre provincial et avec le titre de maître en théologie<sup>95</sup>. On présentera plus loin une hypothèse sur sa régence [328] parisienne, qu'il semble difficile d'insérer au sein d'une chronologie de maîtres et bacheliers franciscains déjà très dense au cours de ces années.

Guiral Ot dut attendre plus longtemps avant d'être à son tour autorisé à donner une lecture sententiaire à Paris, à partir de 1326<sup>96</sup>. Ce retard n'est pas lié à une quelconque défaveur, mais seulement à la « vitalité de la théologie franciscaine à Paris dans les années 1320 », pour citer le titre d'un article pionnier du renouveau des études sur cette période<sup>97</sup> : dans l'intervalle, des personnalités du calibre de Landolfo Caraccioli, François de la Marche ou François de Meyronnes

91 L. OLIGER, « Fr. Bertrandi de Turre processus contra spirituales Aquitaniae (1315) et Card. Iacobi de Columna litterae defensoriae spiritualium de Provincia (1316) », *Archivum franciscanum historicum* 16 (1923) 323-355, at 349. Sur la date exacte et le contexte de ce document, voir L. A. BURNHAM, « La crise spirituelle de 1316 » (cité note 47).

92 *Chronica* (cité note 80), 470.

93 *Bullarium Franciscanum* (cité note 46), t. 5, 288 (16 oct. 1317). H. DEDIEU, « Ministres provinciaux » (cité note 27), 192-193.

94 Le document est transmis sans date, M. BIHL, « Formulae et documenta e cancellaria fr. Michaelis de Caesena, O.F.M. minister generalis 1316-1328 », in *Archivum franciscanum historicum* 23 (1930) 160-161.

95 NICOLAUS MINORITA, *Chronica* (cité note 58), 69.

96 W. DUBA, C. SCHABEL, « Introduction », in *Vivarium* 47 (2009) 147-163 (= W. DUBA, C. SCHABEL (ed.), *Gerald Odonis, Doctor Moralis and Franciscan Minister General. Studies in Honour of L.M. de Rijk*, Leiden, 2009, 1-17) et l'ensemble des contributions à ce volume. C. SCHABEL, « The Sentences Commentary of Gerardus Odonis, O.F.M. », in *Bulletin de philosophie médiévale* 46 (2004), 115-161.

97 R. FRIEDMAN, C. SCHABEL, « The Vitality of Franciscan Theology at Paris in the 1320's: MS Wien, Palatinus 1439 », in *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age*, 63, 1996, 357-372. La *Chronique des XXIV généraux* exprime le même jugement, *Chronica*, 484 : « Magni etiam clerici claruerunt illis temporibus ».

avaient franchi les étapes menant à la licence<sup>98</sup>. De ce fait, les travaux produits par Guiral à Toulouse sont plus abondants que ceux de la plupart de ses confrères et son rôle comme enseignant a dû également être important dans la formation d'une nouvelle génération de théologiens toulousains, dont certains devinrent docteurs peu après lui. On examinera plus loin quelques aspects de ses travaux théologiques et philosophiques qui ont assurément été produits à Toulouse entre 1316 et 1326.

Après la sécession de Michel de Césène et d'une partie des Franciscains italiens, Jean XXII s'appuya sur les frères d'Aquitaine pour reprendre en main l'ordre des Mineurs. Bertrand de la Tour fut immédiatement nommé vicaire de l'ordre (1328), avant que Guiral Ot soit élu ministre général à l'issue de sa régence, lors d'un chapitre tenu à Paris (1329). Les résistances des théologiens à l'égard des positions prises par le pape sur la vision béatifique incitèrent ce dernier à faire créer, en quelques années, une foule de nouveaux maîtres qu'il espérait plus dociles. Le *studium* franciscain de Toulouse lui offrait un vivier abondant. Élie de Nabinal, du couvent de Périgueux, était ministre provincial depuis quelques années lorsqu'il fut désigné comme bachelier en 1328 ; après que sa promotion [329] comme maître eut été demandée par le pape en mai 1331, il fut rapidement fait archevêque de Nicosie (1332)<sup>99</sup>. Au cours de l'année 1333, Pasteur de Serrescudier, Provençal, du couvent d'Aubenas, fut promu maître avant d'avoir achevé sa lecture des *Sentences*, afin de libérer la place pour l'Aquitain Arnaud de Clermont, qui fut exceptionnellement autorisé à lire les *Sentences* pendant l'été et fut aussitôt nommé évêque de Tulle à l'automne<sup>100</sup>. Cette procédure n'était pas une innovation totale. Dans sa demande, Arnaud signale que d'autres frères de l'ordre avant lui avaient agi de même<sup>101</sup>. Parmi les maîtres passés par Toulouse, on peut notamment penser au cas d'Arnaud Aymeric, qu'il semble difficile d'intercaler dans la série des bacheliers remarquables des alentours de 1320<sup>102</sup>. L'hypothèse qu'il ait bénéficié d'un coupe-file similaire, en lisant discrètement les *Sentences* à Paris au cours de l'été 1320 ou 1321, permettrait de résoudre

---

98 Sur la chronologie des bacheliers franciscains à Paris à la suite de Pierre Auriol, voir C. SCHABEL, « Parisian Commentaries from Peter Auriol to Gregory of Rimini, and the Problem of Predestination », in G.R. EVANS (ed.), *Medieval Commentaries on Peter Lombard's Sentences*, t. 1, Leiden, 2002, 221-265.

99 Sur la carrière d'Élie, voir C. SCHABEL « Elias of Nabinaux, Archbishop of Nicosia, and the Intellectual History of Later Medieval Cyprus » in *Cahiers de l'institut du Moyen Age grec et latin* 68 (1998) 35-52 et ID., « Archbishop Elias and the Synodicum Nicosiense », in *Annuario Historiae Conciliorum* 32 (2000) 61-81.

100 W. J. COURTENAY, « Pastor de Serrescuderio (d. 1356) and MS Saint-Omer 239 », in *AHDLMA* 63 (1996) 325-356. Arnaud était alors enseignant à Orléans et dit avoir enseigné auparavant à Bordeaux et Toulouse. Parmi les nombreuses localités du même nom, son passage par Bordeaux suggère qu'il pouvait être originaire de l'actuelle commune de Clermont-Monfort en Chalosse (Landes).

101 *Bullarium* (cité note 46), t. 5, 536 : « libros sententiarum in proximis futuris vacationibus studii Parisiensis ibidem legere desideret, sicut nonnulli aliorum ordinum fratrum in praeteritis vacationibus studii memorati legisse dicuntur ». Guillaume de Melun fut à son tour autorisé à lire les *Sentences* à Paris durant l'été 1334 (*Bullarium*, t. 5, 559)

102 Selon C. SCHABEL, « Parisian Commentaries » (cité note 97), Landolfo Caraccioli est bachelier à Paris en 1318-1319, François de la Marche en 1319-1320 et François de Meyronnes en 1320-1321.

cette difficulté. En dépit de l'abondance de ces collations, le déluge des promotions magistrales ne cessait toujours pas. Un nouveau frère de la province d'Aquitaine, le Quercynois Fortanier Vassal, obtint la maîtrise en septembre 1334, alors que d'autres bacheliers le précédaient dans la liste d'attente<sup>103</sup>. Il était le sixième théologien issu du *studium* toulousain qui parvenait au doctorat à Paris en moins de quinze ans. Tous ces nouveaux gradués furent activement mis à profit par Jean XXII dans son débat avec les maîtres parisiens<sup>104</sup>. [330]

Le lecteur du *studium* franciscain de Toulouse en fonction à cette époque, Géraud du Pescher, fut également mis à contribution<sup>105</sup>. Issu d'une vieille famille de la bourgeoisie du Puy-Saint-Front à Périgueux<sup>106</sup>, il était lecteur à Toulouse dans l'année 1332-1333. Par l'intermédiaire de Guiral Ot, il reçut pour tâche de commenter les positions du pape, mais fut loin de fournir l'approbation attendue. Deux ans plus tard, le chancelier de l'université de Toulouse, avec l'accord probable du ministre général franciscain, lui conféra le titre de docteur. En apprenant la nouvelle, Benoît XII eut une réaction très vive. L'université toulousaine n'avait pas coutume de conférer l'honneur magistral et ne disposait pas d'un nombre suffisant de maîtres en théologie pour s'assurer de la qualité de l'impétrant. Reprochant au chancelier d'avoir procédé à une promotion *de facto*, il la considérait comme nulle et enjoignait de ne pas renouveler ou répéter un tel acte sans une autorisation spéciale du siège apostolique<sup>107</sup>. Ayant répondu qu'il avait agi selon des privilèges concédés par des souverains pontifes, le chancelier fut alors convoqué à Avignon pour présenter les documents dont il excipait, et surtout prouver qu'il en avait été fait usage depuis la fondation de l'université<sup>108</sup>. Le cas de Guillaume de Leus, et éventuellement celui de Vital du Four, étaient les seuls précédents qui pouvaient être invoqués. En l'absence d'un document pontifical qui aurait validé après coup sa maîtrise, il faut comprendre que le titre de docteur fut retiré à Géraud<sup>109</sup>. De façon très significative,

---

103 *Chartularium* (cité note 17) t. 2, 576 et *Bullarium*, t. 5, 576 (1er sept. 1334) : « non obstante quod aliqui bacallarii in facultate praedicta in ordine recipiendi magisterium huiusmodi praecedant eundem, seu quod hoc anno bacallarii eiusdem ordinis vel alii ex ordinatione seu statuto studii Parisiensis aut memorati ordinis non debeant promoveri ad praedictum magisterium ».

104 M. DYKMANS, *Les sermons de Jean XXII sur la vision béatifique*, Rome, 1973 ; GUIRAL OT, *La vision de Dieu aux multiples formes*, C. TROTTMANN (ed.), Paris, 2001.

105 C.-V. LANGLOIS, « Géraud du Pescher, frère mineur », in *Histoire littéraire de la France* 36 (1927) 614-617, à compléter par F. DELORME, « L'*Ars Faciendi Sermones* de Géraud du Pescher », in *Antonianum* 19 (1944), 180-198 et M. DYKMANS, « Les Frères mineurs d'Avignon au début de 1333 et le sermon de Gautier de Chatton sur la vision béatifique », in *AHLDMA* 38 (1971) 119-120.

106 A. HIGOUNET-NADAL, *Périgueux aux XIVe et XVe siècles. Étude de démographie historique*, Bordeaux, 1978, 395 : la famille Peschier est attestée de 1220 à 1450.

107 *Bullarium* (cité note 46), t. 6, 14 (12 août 1335) : « Intelleximus siquidem quod, licet in studio Tolosano non consueverit hactenus honor magistralis in facultate supradicta impendi, nec ibidem habeatur copia magistrorum in facultate ipsa ; tu tamen dilectum filium Geraldum Pesquerii ord. fr. min. pridem in eodem studio ad honorem huiusmodi (nescimus quo ductus consilio) promovisti de facto. »

108 *Chartularium* (cité note 17), t. 2, 452 : « Cum itaque tu huiusmodi litteris nostris receptis inter cetera duxeris respondendum quod licentiam magisterii predicti memorato Geraldo tribueras auctoritate privilegiorum studio predicto per Romanos pontifices predecessores nostros hactenus concessorum... »

109 F. DELORME, « L'*Ars Faciendi* » (cité note 105), paraît penser que Benoît XII approuva finalement cette

le refus de cette promotion [331] s'accompagna de mesures destinées à rendre plus attractive la charge de maître de l'école cathédrale, qui semble avoir alors été en sommeil<sup>110</sup>.

On peut envisager plusieurs types de motivations pour comprendre la réaction de Benoît XII. Il est peu probable qu'il se soit agi d'une mesure de rétorsion à l'encontre de Géraud dans le débat sur la vision béatifique. La lettre du pape met l'accent sur les principes du recrutement universitaire. Originaire d'une région proche de Toulouse et ayant passé les épreuves de la maîtrise parisienne, il devait avoir un sentiment assez vif de l'écart qui séparait les deux institutions. Son intérêt pour la question des études au sein de l'ordre apparaît dans les nouvelles constitutions qu'il imposa aux frères Mineurs en 1336, qui rénovaient notamment les procédures destinées à s'assurer de la qualité des candidats au magistère<sup>111</sup>. Elles insistaient également sur la nécessaire rotation des provinces, admises à présenter des candidats au doctorat parisien. Ce rappel peut se lire comme une allusion au passe-droit dont avaient bénéficié les Aquitains sous Jean XXII. Après le refus opposé à Géraud, le flux des maîtres toulousains semble s'être tari au cours du pontificat de Benoît XII.

Plus généralement, il est notable que le nouveau pape ait cessé d'intervenir pour réclamer la promotion de maîtres en théologie, procédure dont Jean XXII avait fait un usage abondant dans les dernières années de son pontificat. De fait, à parcourir les documents publiés dans le Cartulaire de l'université de Paris, il ne paraît pas avoir eu recours à cette pratique une seule fois<sup>112</sup>. L'usage reprit rapidement après l'élection de son successeur. Les lettres adressées par Clément VI au chancelier de l'université de Paris demandaient que la maîtrise soit accordée aux candidats qui avaient rempli leurs obligations de bachelier. La véritable innovation concerne les nombreuses promotions de maîtres dans d'autres [332] universités. L'un des premiers maîtres promu de la sorte par le pape fut Guillaume Farinier, alors ministre provincial d'Aquitaine, autorisé à recevoir l'honneur magistral à la faculté de théologie de Toulouse en janvier 1344. La cérémonie devait s'accomplir avec la solennité requise, sous la présidence du franciscain Jourdain Court, décrit comme « professeur dans cette même faculté »<sup>113</sup>. Plusieurs autres bacheliers franciscains

---

promotion mais ne signale pas de document en ce sens.

110 C. E. SMITH, *The University* (cité note 69), 105, avec des remarques sur les documents édités par M. FOURNIER, *Statuts* (cité note 71), 534, 539 et 564.

111 Le pape réforma également les études d'autres ordres religieux et intervint dans les affaires internes de l'université, voir W. J. COURTENAY, K. H. TACHAU, « Ockham, Ockhamists and the English-german Nation at Paris, 1339-1341 », *History of universities*, 2 (1982) 53-96, voir 77-79, repris in W. J. COURTENAY, *Ockham and Ockhamism* (cité note 4), 157-207, voir 203-205.

112 La seule exception concerne un canoniste, Bernard de la Tour, autorisé à lire les *Décrétales* alors qu'il n'avait pas été auditeur pendant le minimum requis de trois années, *Chartularium*, t. 2, 465-466 (23 août 1336). Cette inflexion radicale de la politique papale ne semble pas avoir été remarquée. Benoît XII fut également moins généreux que son prédécesseur et son successeur dans le traitement des suppliques présentées par les universitaires parisiens, voir W. J. COURTENAY (ed.), *Rotuli Parisienses. Supplications to the Pope from the University of Paris*, vol. I, 1316-1349, Brill, 2002, 20.

113 *Bullarium*, t. 6, 143 (24 jan. 1344) : « sub dilecto filio Iordano Curti, ordinis praedicti minorum eiusdem



bénéficièrent d'interventions papales dans les premières années du pontificat de Clément VI. Parmi ceux qui obtinrent la maîtrise à Paris à la demande du pape figurent un certain Roger de *Palhariis*<sup>114</sup> et le Quercynois Raoul de Cornac, qui fut ensuite provincial d'Aquitaine<sup>115</sup>. Frère *Fortis de Forti*, qui avait enseigné continuellement dans des *studia* généraux de l'ordre pendant douze ans et officiait alors à Montpellier, put accéder sur place à la dignité de maître<sup>116</sup>, de même que Jacques Magnan, alors provincial de Provence<sup>117</sup>. Les *studia* italiens eurent droit aux mêmes honneurs : Pierre de Gaëte, bachelier à Oxford, ayant exercé comme provincial dans les Pouilles et la Terre de Labour avait manqué de peu d'être choisi pour lire les *Sentences* à Paris lors du précédent chapitre général (« ad lecturam sententiarum Parisius multas voces habuerit », ce qui prouve que la désignation des candidats faisait alors l'objet d'un débat public). Il fut autorisé à recevoir la maîtrise à Naples en 1343, des mains de Fortunier Vassal qui avait succédé à Guiral Ot à la tête de l'ordre<sup>118</sup>. Un peu plus tard, en [333] 1350, un autre Aquitain, Bertrand Lagier, alors enseignant à Assise, fut promu maître à l'université de Pérouse<sup>119</sup>. Les mêmes régularisations eurent également lieu dans les autres ordres mendiants, où de nombreux enseignants méritants et expérimentés purent accéder à la maîtrise à Toulouse<sup>120</sup> ou Montpellier<sup>121</sup>. Dans plusieurs cas, les motivations mentionnent

---

facultate theologiae professore, ad statum et honorem supradicti magisterii servata solemnitate debita ». On ne sait rien d'autre à propos de ce Jourdain Court, qui mena ensuite une honorable carrière épiscopale en Italie (Trivento puis Messine) et avait probablement obtenue la maîtrise de théologie à Paris sous le pontificat de Benoît XII. L'unique production universitaire connue de Farinier est une série de questions disputées, décrite par C. CENCI, « Quattordici questioni filosofiche di fr Guglielmo Farinier », in *Archivum franciscanum historicum* 57 (1964) 378-383. Le formidable catalogue bio-bibliographique de Bert ROEST, *Franciscan Authors, 13th-18th Century: A catalogue in progress*, [en ligne] <http://users.bart.nl/~roestb/franciscan/> signale une édition de ces questions dans la thèse inédite de S. DEFRAIA, *Le 'Quaestiones de Ente' di Guglielmo Farinier. Edizione critica e saggio storico*, Roma, 1998, que je n'ai pu consulter.

114 *Bullarium*, t. 6, 145, *Chartularium*, 548 (28 fév. 1344). Tout ce qu'on sait de lui est qu'il devint ensuite évêque de Palerme le 17 nov. 1351 (*Bullarium*, p. 262). Le toponyme correspondant le plus probable est celui du village de Palhers, en Lozère, à quelques kilomètres au sud de Marvejols.

115 *Bullarium*, t. 6, 383 et *Chartularium*, t. 2, 597-598 (9 août 1346). Dedieu, « Ministres », 207-209.

116 *Bullarium*, t. 6, 170 et *Chartularium*, t. 2, 571-572 (30 sept. 1345). La promotion eut lieu après un examen par les cardinaux Guillaume Court et Annibald de Ceccano.

117 *Bullarium*, t. 6, 179 (24 avr. 1346).

118 *Bullarium*, t. 6, 141 et *Chartularium*, t. 2, 542 (11 décembre 1343). La promotion de *Richardus de Janua* OESA demandée à Pavie fut effectuée à Bologne, afin que la licence ne soit pas conférée hors d'un *studium generale*, *Chartularium*, 546-547 (6 fév. 1344). Deux suppliques en faveur de franciscains espagnols sont signalés *Chartularium*, 558 (25 jan. et 30 sept. 1345), mais le lieu de leur promotion n'est pas précisé.

119 *Bullarium*, t. 6, 559 (15 déc. 1350). Il fut ensuite évêque d'Assise (1357), de Glandèves (1368) cardinal (1371) et vicaire de l'ordre en 1371-1372.

120 *Chartularium*, t. 2, 564-565 (12 juin 1345), supplique en faveur de Guillaume de Paris OP, présentée par Élie de Nabinal, qui signale que l'impétrant, alors lecteur à Périgueux, n'a pu accéder à la maîtrise à Paris du fait de sa pauvreté personnelle et familiale (« tam sui quam parentum inopiam ») ; 570-571 (26 sept. 1345), en faveur d'Étienne de *Insula* OESA, lecteur de la province de Hongrie ; 572 (9 oct. 1345) en faveur de Bertrand de Saint-Michel, OP ; 592 (4 juil. 1346) en faveur de Galhard de *Acutis*, OESA qui enseigne depuis douze ans à Toulouse ; 594 (30 juil. 1346) en faveur d'Arnaud Guilhem *Cauderii* OCarm. Ces deux derniers documents sont aussi publiés par M. FOURNIER, *Statuts*, 666.

121 *Chartularium*, t. 2, 545 (21 jan. 1344) en faveur de Luppus Ispanus de Sancto Juliano OP, du diocèse de Condom, à la requête de la reine de Castille ; *Chartularium*, t. 2, 546 (24 janvier 1344), en faveur de Guillaume Durand OCarm. ; *Chartularium*, t. 557 (22 janvier 1345), même demande en faveur de Bertrand Vincent OESA.

expressément un nombre insuffisant de maîtres en théologie de langue d’Oc<sup>122</sup>. Au total, pour s’en tenir aux seuls Franciscains, ce ne sont pas moins de quatorze lecteurs ou bacheliers qui ont été promus à la maîtrise grâce à l’intervention de Clément VI entre 1344 et 1352. Parmi eux, on compte sept Aquitains, en ajoutant aux noms déjà cités ceux de Guiral Grimaud<sup>123</sup>, du Quercynois Jean du Buc<sup>124</sup> et du Périgourdin Austence de Sainte-Colombe<sup>125</sup>. Le mouvement de création de nouvelles universités dotées de facultés de théologie est habituellement daté des années 1360-1370 ; dans le cas toulousain, c’est à la suite d’une requête présentée par l’université en 1360 que la faculté fut formellement créée en 1364<sup>126</sup>. Pourtant, dès le milieu des années 1340, la multiplication de ces collations de grades marque un tournant décisif qui signe la fin du monopole parisien. On peut ainsi ajouter un élément au contraste entre les politiques universitaires des deux souverains pontifes noté par William Courtenay<sup>127</sup>. Si Clément VI a davantage respecté les libertés universitaires que Benoît XII, qui a maintenu l’étroit contrôle doctrinal sur la vie intellectuelle établi du temps de Jean XXII, il a dans le même temps définitivement amoindri la centralité de l’université parisienne dans la collation des grades que son prédécesseur, également plus conservateur que lui sur ce point, avait soigneusement protégée.

Selon les courbes historiques que l’on observe, les points d’inflexion se situent à des moments différents. Pour l’histoire démographique de Périgueux, et sans doute de l’ensemble de la région, 1330 marque un sommet absolu, suivi d’une rapide décline<sup>128</sup>. Du point de vue de l’histoire du *studium* toulousain, la maîtrise refusée à Géraud du Pescher marque également un seuil. Jusqu’à lui, l’engagement intellectuel et le service administratif allaient de pair, avec plus ou moins d’éclat selon les talents des personnes concernées. Géraud offre le premier exemple d’un lecteur principal du *studium* général qui n’ait pas été appelé à d’autres fonctions. Le cas de son élève, Jean de

122 *Chartularium*, t. 2, 552 (26 août 1344) : la maîtrise parisienne est demandée en faveur de Pierre de Pernes OESA, « cum comitatus et Ordo predicti nullum magistrum habeant de lingua Ocana in theologica facultate » ; *Chartularium*, t. 2, 616-617 (30 mars 1348), en faveur de Jean d’Aix OESA, qui a enseigné à Avignon et Montpellier pendant 14 ans, pour la raison que « prefata Provincia magistris in theologica facultate notabiliter deficiat », sans doute après le décès du précédent.

123 *Bullarium*, t. 6, 231 (8 juin 1349). Giraldus Grimaldi, « provinciae Aquitaniae », est alors bachelier à Paris.

124 *Bullarium*, t. 6, 263 (2 fév. 1352). Alors lecteur à Toulouse, il fut promu sur place. Barthélemy de Pise l’associe au couvent de Gourdon. H. DEDIEU, « Ministres », 204.

125 *Bullarium*, t. 2, 265 (31 mars 1352). Alors bachelier à Paris, Austence de Sainte-Colombe devint évêque de Sarlat en 1360. Il est sans doute originaire de Sainte-Colombe, actuelle commune de Lalinde (Dordogne). Il est l’auteur d’un *De arte sermocinandi*, qui s’inspire de celui de Géraud du Pescher, voir Th.-M. CHARLAND, *Artes praedicandi. Contributions à l’histoire de la rhétorique au Moyen Age*, Paris-Ottawa, 1936, 27-28. On conserve également un *principium*, voir V. DOUCET, « Quelques commentaires sur les Sentences de P. Lombard », in *Miscellanea Lombardiana*, Istituto geografico De Agostini, Novara, 1957 274. Voir en dernier lieu la mise au point de C. Cenci, « Sermoni del mag. Ascensio di Santa Colomba », *Antonianum* 66 (1991) 301-351.

126 C. E. SMITH, *The University* (cité note 69), 107-110.

127 W. J. COURTENAY, « Inquiry and Inquisition: Academic Freedom in Medieval Universities », in *Church History* 58 (1989), 168-81.

128 A. HIGOUNET-NADAL, *Périgueux* (cité note 106), 144.

Roquetaillade, qui rappelle que son maître Géraud était communément considéré en son temps comme « l'homme le plus subtil du monde »<sup>129</sup>, est encore plus dramatique, puisqu'il passa plus de vingt années en prison. Guillaume Farinier, qui l'avait certainement fréquenté au sein du *studium*, fut son plus féroce persécuteur, en tant que [335] ministre provincial d'Aquitaine, puis ministre général. La filière administrative qu'incarne ce dernier parvint elle aussi à épuisement peu après. Hormis Jean du Buc, troisième ministre général issu du couvent de Gourdon, en fonction pendant une brève année (1359), la direction de l'ordre repassa entre les mains des Italiens. Ultime incarnation de cette lignée, Bertrand Lagier, de Figeac, dernier cardinal franciscain d'Aquitaine au XIV<sup>e</sup> siècle, ne fut que provisoirement vicaire de l'ordre (1371-1372).

### III. L'enseignement dans les *studia* du Midi

Les éléments rassemblés jusqu'ici permettent d'illustrer les différentes fonctions que remplit un *studium* général dans l'ordre franciscain. Comme l'illustre le foisonnement des « lecteurs » que fait apparaître la documentation liée aux conflits languedociens, le *studium* a pour première mission de former des enseignants destinés à exercer ensuite dans les couvents de la province. Il n'est pas possible d'affirmer que tous les couvents étaient dotés d'un lecteur, mais les rares absences que l'on peut constater ne sont peut-être dues qu'à des causes accidentelles<sup>130</sup>. L'aspect sous lequel l'école toulousaine a été présentée illustre une autre facette du *studium generale*. Dans son rôle, exceptionnellement réussi, de préparation aux grades universitaires parisiens, il a servi de vivier pour la formation des élites intellectuelles de l'ordre. Une troisième fonction concerne la circulation des étudiants franciscains entre provinces. Les *studia generalia* des ordres Mendiants sont en effet conçus pour absorber le surplus d'étudiants qui ne pouvaient être envoyés au seul *studium* parisien, où chaque province ne pouvait disposer de plus de deux étudiants à la fois aux frais de l'ordre, auxquels s'ajoutaient éventuellement deux autres, nourris aux frais de leur province. La composition du couvent dominicain de Montpellier en 1303 offre un bon point de repère : parmi les trente-quatre frères nommément cités, on compte cinq Italiens, trois Allemands, un Hongrois et un Catalan, soit dix étrangers qui sont probablement tous présents pour des raisons d'études<sup>131</sup>. Malheureusement, la documentation n'offre aucune image de groupe semblable pour les *studia*

129 JEAN DE ROQUETAILLADE, *Liber ostensor quod adesse festinant tempora*, A. VAUCHEZ (dir.), Rome, 2006, 186 : « Frater autem Geraldus de Piscario qui tempore juventutis mee subtilior homo mundi dicebatur communiter... »

130 Ainsi, à Pamiers, lors de consultations inquisitoriales, les lecteurs dominicains, carmes et augustins sont présents alors qu'aucun des participants franciscains n'a ce titre, C. DOUAIS, « Consultations » (cité note 60).

131 G. PICOT, *Documents* (cité note 44), 190-193. En règle générale, les frères extérieurs à la province sont désignés par leur province d'origine, ceux de la province, par le nom du couvent dont ils relèvent, seuls les frères originaires de la ville même ou des environs étant désignés par leur nom de famille.

francicains de [336] la région. On peut néanmoins supposer que la présence étrangère y était comparable, l'un des rares cas documentés étant celui de Jacopo de Fabriano qui était étudiant à l'époque des cours donnés par Vital du Four à Montpellier<sup>132</sup>.

Certaines copies de relevés des décisions prises lors des chapitres généraux notent les mouvements d'étudiants concernant une province spécifique. On apprend ainsi qu'en 1276, la province d'Autriche pouvait envoyer deux étudiants à Cologne et un à Toulouse, mais n'en accueillait aucun, faute de disposer d'un *studium generale*<sup>133</sup>. Quant à la province d'Aquitaine, en 1285, elle pouvait recevoir à Toulouse des étudiants provenant de dix provinces et pouvait en envoyer à Oxford, Assise et Bologne<sup>134</sup>. D'après des *memorialia* concernant les chapitres généraux de 1307 et 1310, la province de Milan pouvait accueillir des étudiants provenant de sept à huit provinces, dont celle d'Aquitaine dans les deux cas, et envoyait ses propres étudiants dans quatre à cinq *studia*, dont celui de Montpellier en 1310<sup>135</sup>. Ces indications sont partielles, mais relativement stables. Elles conduisent à penser que les *studia* de Toulouse ou Montpellier devaient héberger, de façon constante, une dizaine d'étudiants étrangers. Selon des statuts de la province d'Aquitaine datant de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les *studia* de Toulouse et Bordeaux pouvaient en outre recevoir jusqu'à deux étudiants issus de chacune des dix custodies de la province<sup>136</sup>. La diffusion des manuscrits peut offrir quelques indications supplémentaires pour suivre ces circulations internationales. À défaut d'un examen [337] complet de la tradition manuscrite des différents textes concernés, la péninsule ibérique semble avoir été une destination privilégiée pour les œuvres produites à Toulouse. C'est en particulier le cas pour les ouvrages philosophiques de Guiral Ot, principalement transmis par des manuscrits espagnols<sup>137</sup>.

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les supérieurs de l'ordre s'inquiétèrent de l'excessive sédentarisation

---

132 Voir plus haut, note 29. D'après A. PELZER, *Codices Vaticani latini*, t. 2, Vatican, 1931, 698, dans la formule « tempore quo frater Iacobus de fabriano ibi erat studens », la finale de *erat* a été réécrite, sans doute pour corriger un usage de la première personne (*eram*) dans la note initiale, au moment où le volume est passé entre les mains d'un autre frère.

133 G. FUSSENEGGER, « Definitiones Capituli generalis Argentinae celebrati anno 1282 », in *Archivum franciscanum historicum* 26 (1933) 133.

134 F. EHRLE, « Die ältesten Redactionen der Generalconstitutionen des Franziskanerordens », in *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters* 6 (1892) 55.

135 G. ABATE, « Memoriali, statuti ed atti di capitoli generali dei frati minori dei secoli XIII e XIV », in *Miscellanea franciscana* 33 (1933) 30. Les *studia* mentionnés sont ceux d'Oxford (dans les deux cas), Bologne, Pérouse, Strasbourg en 1307, Montpellier, Padoue, Florence et Rome en 1310.

136 M. BIHL, « Statuta provincialia provinciarum Aquitaniae et Franciae (saec. XIII-XIV) », in *Archivum franciscanum historicum* 7 (1914) 474: « Quelibet custodia possit habere duos fratres studentes Tholose et duos Burdegale, secundum morem hactenus observatum qui de consilio discretorum custodie transmittantur. Et mittendi Tholosam, studeant primo in aliis studiis theologie duobus annis, nisi ex causa evidenti sufficientia contigere dispensari. ».

137 Les manuscrits en question sont : Madrid, Biblioteca Nacional, cod. 4229 ; Madrid, Biblioteca univervitaria, cod. 105 ; Valencia, Biblioteca del Cabildo, 200, voir GIRALDUS ODonis OFM, *Opera philosophica*, 1, *Logica*, L. M. DE RIJK (ed.), Leiden, 1997.

des frères, qui donnait l'occasion à des groupes restreints de contrôler le couvent de la ville dont ils étaient originaires<sup>138</sup>. Face à cette forme d'« appropriation des lieux » que la Règle condamnait, le chapitre général de 1310 insista sur la nécessité de nommer comme enseignants ou supérieurs des frères de toutes origines<sup>139</sup>. On a rencontré plus haut quelques cas d'enseignants qui ont été assignés un temps hors de leur province natale, mais rarement pour une durée supérieure à deux ans : Olivi à Florence, Auriol à Bologne, Alnwick à Montpellier. On peut également relever d'autres exemples parmi des théologiens de moindre renommée. Pierre Raymond de Saint-Romain, de la province d'Aquitaine, fut lecteur à Padoue en 1293. Il composa à l'occasion de son séjour une vie de saint Antoine, dite *Raymundina*, peu avant de revenir pour assumer brièvement la charge de ministre provincial d'Aquitaine<sup>140</sup>. En sens inverse, une autre indication, moins claire, concerne le franciscain espagnol Juan Gil de Zamora, dont les études parisiennes sont datées de 1272-1276. La seconde version de son *Prosodion* est précédée d'une lettre de dédicace adressée aux « étudiants du *studium* toulousain » dont il avait peut-être été l'enseignant quelque temps<sup>141</sup>. [338]

Une autre caractéristique d'un *studium generale* est de compter plusieurs lecteurs. Il est rare de disposer, comme dans le cas de Toulouse en 1316, d'une vision complète du personnel enseignant actif à une date donnée. La situation qui se dévoile à cette occasion est peut-être exceptionnelle. Dans tous les autres cas documentés, on trouve seulement deux enseignants, et non trois. Lorsque le chapitre général de 1313 commanda l'érection d'un nouveau *studium generale* auprès de la curie (*in loco curie*), celui-ci ne devait être pourvu que d'un maître et d'un bachelier pour douze étudiants<sup>142</sup>. Deux lecteurs étaient présents à Bologne en 1267 ou à Florence en 1282<sup>143</sup>. À Bologne en 1317, le lecteur était assisté d'un bachelier<sup>144</sup>. D'après des modèles de lettres datant du généralat de Michel

138 Pour le cas florentin, voir S. PIRON, « « Un couvent sous influence. Santa Croce autour de 1300 », dans N. BÉRIOU, J. CHIFFOLEAU (ed.), *Économie et religion. L'expérience des ordres mendiants (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Lyon, 2009, 321-355.

139 G. ABATE, « Memoriali », 31 (cité note 135) : « ministri indifferentes instituant prelatos et lectores de quacumque natione per provinciam ».

140 F.-M. D'ARAULES (= DELORME), *La vie de saint Antoine de Padoue par Jean Rigauld*, Bordeaux-Brive, 1899.

141 JOHANNES EGIDIUS ZAMORANENSIS, *De preconiiis Hispanie*, M. de CASTRO Y CASTRO ed, Madrid, 1955. L. ALONSO, « El *Prosodion* de Juan Gil de Zamora : Tradición y novedad », in *Historiographia Linguistica*, 11 (1984), 1-20 montre que Todi, Biblioteca comunale, Ms. 114 est l'unique témoin complet de la version révisée du traité, mais ne donne pas le texte de la lettre aux étudiants. Sur la diffusion d'autres manuscrits franciscains de Toulouse à Todi, voir plus haut, note 78.

142 G. ABATE, « Memoriali », 34 (cité note 135) : « Item determinatum est per generale capitulum quod de cetero habeat ordo in loco curie studium generalem, ubi per generalem ministrum provideatur de magistro et bachalario et xii studentibus, sicut videri expedire ».

143 ROGER BACON, *Opus minus*, in *Opera inedita*, J. BREWER (ed.), Londres, 1859, 328-29. « Nam Parisius ille qui legit sententias habet principalem horam legendi secundum suam voluntatem, habet et socium et cameram apud religiosos. Sed qui legit bibliam caret his et mendicat horam legendi secundum quod placet lectori sententiarum. Alibi qui legit sententias disputat et pro magistro habetur. Reliquus qui textum legit nec potest disputare ; sicut fuit hoc anno Bononie, et in multis aliis locis, quod est absurdum »,

144 C. PIANA, *Chartularium Studii Bononiensis S. Francisci (saec. XIII-XVI)*, Quaracchi, 1970, n° 16 : « fr. Petrus lector et fr. Thomas de Storlitis baccalarius conventus ».

de Césène, lors de l'affectation d'un lecteur principal dans un *studium generale*, ce dernier était accompagné d'un *socius* de son choix – privilège dont bénéficiaient également les maîtres et bacheliers parisiens -, mais aucune mention n'est faite des autres enseignants actifs dans la même école<sup>145</sup>. La situation variait sans doute en fonction des personnels disponibles. Le point le mieux attesté concerne la hiérarchie des fonctions. La tâche du lecteur principal était de donner un enseignement sur les *Sentences*. Dès 1267, Roger Bacon déplorait déjà la situation : hors de Paris « le lecteur sententiaire dispute et est tenu pour maître, alors que le lecteur biblique ne peut disputer, comme ce fut le cas cette année à Bologne, et dans de nombreux autres lieux ».

Peu de commentaires des *Sentences* produits dans les *studia* du Midi ont été conservés. En dépit du caractère relativement aléatoire de la conservation ou de la perte des témoins manuscrits, la diffusion des œuvres reflète néanmoins dans une certaine mesure le soin que l'auteur a pris à la mise au net de son enseignement et l'intérêt que son public y a trouvé. Les documents conservés correspondent à différents cas de figure. Pour [339] des théologiens brillants, construisant une pensée originale, comme Pierre Auriol ou Guiral Ot, les lectures faites à Toulouse représentent une première étape, qui a ensuite été utilisée et développée lors de l'enseignement parisien. Dans le cas d'Auriol, l'essentiel de son volumineux *Scriptum* sur le premier livre des *Sentences* était déjà rédigé avant qu'il commence ses lectures parisiennes. À l'opposé, dans le cas de Vital du Four, le cours sur les *Sentences* donné à Montpellier est la répétition d'un enseignement reçu à Paris. La solution intermédiaire correspond à l'enseignement de Jean Michel qui présente une synthèse personnelle des positions magistrales.

Parmi les exercices scolaires des *studia* qui ont laissé des traces écrites, il faut mentionner les leçons inaugurales, fréquemment transmises dans les manuscrits sous la désignation de *principia*, qui portent aussi bien sur les *Sentences* que sur l'Écriture sainte et ont pour fonction de faire l'éloge du texte qui sera commenté au cours de l'année. Formellement, ces *principia* sont construits comme une collation universitaire, autour d'un thème biblique qui n'est pas nécessairement pris dans le livre commenté. En ce domaine, les écoles des Mendicants reproduisent la pratique universitaire parisienne. Il n'est pas indifférent que dans l'une des collections les plus riches en la matière, transmettant plusieurs dizaines de *principia*, généralement anonymes, les seules attributions explicites sont ceux d'enseignants franciscains du Midi : Jean Michel, Bertrand de la Tour, un traité de Pierre Thomas, lecteur franciscain à Barcelone, complétant l'ensemble<sup>146</sup>. Une autre collection

---

145 M. BIHL, « Formulae et documenta » (cité note 94), 144, 146.

146 S. DEFRAIA, « Il *Principium super III Librum Sententiarum* di Iohannes Michaelis », in *Verum, pulchrum et bonum. Miscellanea di studi offerti a Servus Gieben in occasione del suo 80o compleanno*, Y. TEKLEMARIAM (ed.),

récemment mise au jour, contenant une trentaine de *principia* anonymes, bibliques ou sententiaires, a sans doute été produite dans un milieu franciscain, dans la région de Montpellier, au cours de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Les deux premiers *principia* sont de Pierre de Jean Olivi, tandis que certains autres sont probablement l'œuvre de lecteurs actifs dans des écoles méridionales<sup>147</sup>.

Les cinq *principia* que l'on conserve pour Olivi, et que l'auteur lui-même désigne sous ce titre, sont principalement associés à son enseignement biblique. Les trois textes majeurs qui s'enchaînent les uns aux autres [340] forment une série définissant les fondements de son herméneutique biblique<sup>148</sup>. Ces leçons, données à Montpellier à l'automne 1279, marquent la première entrée en fonction du jeune lecteur dans un *studium generale*. Elles se poursuivent, dans les introductions aux deux livres commentés en parallèle au cours de l'année, par d'autres considérations générales. Le commentaire sur Matthieu débute par un prologue ayant une valeur d'introduction aux Évangiles, tandis que le commentaire sur Isaïe s'ouvre sur des questions concernant l'interprétation des livres prophétiques<sup>149</sup>. Au cours des deux années suivantes, Olivi continua à mener de front la lecture d'un livre de l'Ancien Testament et d'un livre du Nouveau<sup>150</sup>. Ces commentaires présentent tous les caractères distinctifs que Gilbert Dahan reconnaît à l'exégèse magistrale universitaire : une division du texte, suivi d'un examen détaillé de la lettre puis de questions d'ordre textuel ou doctrinal<sup>151</sup>. Une question disputée par Olivi à l'automne 1279 présente également une valeur inaugurale, puisqu'elle porte sur le sujet de la théologie ; elle fut d'ailleurs classée par l'auteur en tête de sa *Somme de questions disputées*<sup>152</sup>. La proximité temporelle de cette question et des *principia* majeurs est confirmée par une référence de la *Lectura super Mattheum* qui contient un renvoi global à ces textes<sup>153</sup>. On pourrait donc voir dans cette question une sorte d'équivalent de la *quaestio*

---

Rome, 2006, 397-437, édite le texte et fournit une description complète du MS Vaticano, B.A.V., lat. 1288. Comme le pensait déjà V. Doucet, les items n° 65-69 doivent être attribués à Jean Michel. Le « principium ad philosophiam fr. Bertrandi de Aquitania » doit sûrement revenir à Bertrand de la Tour, mais rien n'indique s'il s'agit de son enseignement parisien ou toulousain. Sur Pierre Thomas, voir la contribution de Chris Schabel au présent volume.

147 Chicago, Newberry Library-University of Notre Dame, Ms. 12.

148 G. GÁL, D. FLOOD, *Peter of John Olivi on the Bible. Principia quinque in Sacram Scripturam. Postilla in Isaiam et in I ad Corinthios*, St Bonaventure (N. Y.), 1997. Les *principia* de l'automne 1279 sont ceux que les éditeurs présentent sous les titres « De causis », « De doctrina », « De Christo ». Je me permets de renvoyer au commentaire que j'en ai donné dans « Le métier de théologien selon Olivi. Philosophie, théologie, exégèse et pauvreté », in C. KÖNIG-PRALONG, O. RIBORDY, T. SUAREZ-NANI (eds.), *Pierre de Jean Olivi. Philosophie et théologie*, Berlin, 2010. On trouvera une traduction française de l'un de ces textes dans G. DAHAN, *Interpréter la Bible au moyen âge. Cinq écrits français sur l'exégèse de la Bible traduits en français*, Paris, 2009, 81-116.

149 *Peter of John Olivi on the Bible*, 162-190 pour le prologue du *Super Isaiam*. J'espère publier prochainement une édition du prologue de la *Lectura super Mattheum*.

150 Dans l'année 1280-1281, la lecture de Matthieu fut reprise, en parallèle au livre de Job. L'année 1281-1282 fut consacrée au commentaire de la Genèse et de l'Évangile de Jean.

151 G. DAHAN, *L'exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval*, Paris, 2000, 111-116.

152 La question est publiée dans E. STADTER, « Offenbarung und Heilsgeschichte nach Petrus Iohannis Olivi », in *Franziskanische Studien* 44 (1962) 1-12.

153 PETRUS JOHANNIS OLIVI, *Lectura super Mattheum*, Paris, Bibl. Nat., lat. 15588, f. 38ra : « sicut in generalibus principiis et in questione de subiecto theologie est aliquantulum ostensum ».

*collativa* initiale qui [341] faisait, à Paris, partie des épreuves de l'*inceptio*. L'ensemble de ces actes inauguraux constituerait ainsi une adaptation très libre – mais hautement significative – des usages de la faculté de théologie.

Les deux autres *principia*, moins élaborés, sont probablement d'une date antérieure. Ils correspondraient à l'ouverture d'un enseignement donné dans une école de rang inférieur, sans doute à Narbonne<sup>154</sup>. Dans ce cadre, le lecteur aurait été chargé de donner des lectures cursives sur les *Sentences* et sur la Bible. Il ne semble pas subsister de trace écrite de tels cours donnés par Olivi avant 1279. Les seuls écrits conservés liés à cette période d'enseignement à Narbonne sont des questions disputées, dont les versions rédigées sont souvent sans commune mesure avec le contenu qui a dû être effectivement exposé dans le cadre du *studium*. Un autre document présente des caractères similaires aux *principia* : il s'agit du célèbre *De perlegendis philosophorum libris*, également construit autour d'un thème biblique, et qui se présente comme introduction à la lecture des philosophes<sup>155</sup>. Il faut le comprendre au sens d'une leçon inaugurale d'un enseignement de philosophie naturelle qui, au lieu de faire la louange du sujet du cours à venir, met en garde ses auditeurs contre les limites du savoir philosophique.

Si le projet exégétique olivien présente des caractères singuliers qui expliquent la multiplication de ses *principia*, il n'était pas le seul commentateur biblique franciscain actif en Languedoc à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Les commentaires de Jean Michel, bien que transmis par une dizaine de manuscrits signalés par F. Stegmüller, n'ont pas encore fait à ce jour l'objet de la moindre étude. J'ai pu les consulter dans un manuscrit de Munich copié en 1459. Ce volume, contenant les premières parties de l'Ancien Testament, reproduit dans ses marges un commentaire « super Bibliam » explicitement attribué à Jean Michel<sup>156</sup>. Pour chacun des livres du Pentateuque (Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome), il s'agit d'un commentaire suivi, accompagné parfois de « moralizationes ». En revanche, à partir de Josué et pour Juges, Ruth, Tobie et Judith, les gloses [342] squelettiques ne dépassent pas l'état d'une simple « divisio textus ». Les autres livres présents dans ce volume sont dépourvus de glose (Rois, Chroniques, Esdras, Néhémie, Ecclesiaste, Cantique, Sagesse, Siracide, Proverbes et Psaumes). Bien que le nombre de livres commentés soit conséquent, Jean Michel est tout de même loin d'avoir réalisé une glose continue de l'Ancien Testament, et il n'est d'ailleurs pas certain qu'il ait eu cette ambition. Les mêmes commentaires se

---

154 Aux manuscrits utilisés dans l'édition des Pères Gál et Flood, outre le manuscrit de Chiago, il faut ajouter Gdansk, Biblioteka Polskiej Akademii Nauk, Mar. F 309, f 1r-2v, qui contient le seul principium « De evangeliis ».

155 F. DELORME, « Fr. Petri Joannis Olivi Tractatus de perlegendis philosophorum libris », in *Antonianum* 16 (1941) 31-44.

156 München, Bayerische Staatsbibliothek, Clm 9411, f. 6va marg. sup. : « Incipit lectura fratris Iohannis Michaelis ordinis minorum super bibliam ». La date de copie est indiquée aux f. 391v et 421r. Je suis reconnaissant à Patrick Nold d'avoir obtenu pour moi une reproduction de ce volume.



retrouvent dans plusieurs collections plus ou moins complètes transmises par différents manuscrits<sup>157</sup>. S'y ajoutent également des matériaux introductifs, tels que des commentaires sur les deux préfaces de Jérôme à la Genèse (*Frater Ambrosius* et *Desiderii mei*) et une division générale des livres bibliques qui s'étend également au Nouveau Testament<sup>158</sup>.

Jean Michel a également produit deux commentaires sur les Macchabées et sur Daniel qui ont eu le privilège d'être imprimés par erreur dans une édition ancienne des œuvres de Thomas d'Aquin et d'être encore reproduits au XIX<sup>e</sup> siècle dans l'édition de Parme<sup>159</sup>. Un manuscrit parisien, contenant les commentaires sur la Genèse et sur Daniel, permet de comprendre que la transmission textuelle de ce dernier texte n'a pas été simple<sup>160</sup>. Pour ce qui est du prologue, certains éléments rédactionnels sont absents de ce témoin ; on constate ailleurs des variantes importantes, le manuscrit permettant de corriger de nombreuses fautes manifestes de l'édition<sup>161</sup>. Dans le corps du texte, un sondage montre que le manuscrit parisien contient des questions sur la lettre du texte et des interprétations morales qui sont absentes ou transmises de façon très sommaire par la version imprimée<sup>162</sup>. Seul un examen complet de la tradition textuelle [343] permettra de comprendre les relations entre les différents témoins. La vérification effectuée sur le manuscrit parisien permet toutefois de s'assurer de l'absence de tout commentaire d'ordre eschatologique. Le fait est remarquable dans l'interprétation d'un livre prophétique qui fournissait des points d'appui pour envisager la date du règne futur de l'Antéchrist. Cette couche exégétique est au contraire longuement développée dans le commentaire de Barthélemy Sicard, où elle s'ajoute aux éléments présents chez Jean Michel (interprétation littérale, questions sur la lettre et moralisations)<sup>163</sup>. Si l'on

---

157 Les principaux manuscrits sont : Bruges, Stadsbibliotheek, cod. 21 ; Padova, Antoniana, cod. 265 ; Vaticano, B.A.V., vat. lat. 1312 et vat. lat. 4300. Voir les détails fournis par F. STEGMÜLLER, *Repertorium biblicum* (cité note 37).

158 Lorsque le manuscrit de Munich présente une glose sommaire, il s'agit sans doute d'extraits de cette division générale des livres bibliques, qui n'aurait donc pas porté sur la totalité de l'Ancien Testament.

159 THOMAS DE AQUINO, *Opera* (cité note 37). J'ai étudié le cas similaire d'un commentaire sur la Genèse, proche de celui d'Olivi : « Note sur le commentaire sur la Genèse publié dans les œuvres de Thomas d'Aquin », *Oliviana*, 1 (2003) [en ligne] <http://oliviana.revues.org/index22.html>

160 Paris, Bibl. Nat. lat. 366, f. 66ra-89rb.

161 Pour ne donner qu'un exemple, le manuscrit permet de corriger les premiers mots : « Ad perstringendum breviter sententiam (au lieu de *sapientiam*) Danielis prophete ».

162 Par exemple, à la fin du premier chapitre, la version imprimée ne donne qu'un bref résumé de quatre questions qui sont en revanche largement développées dans le manuscrit, Paris, Bibl. Nat. lat. 366, f. 67vb-68ra : « Dubia sunt quatuor, quorum primum est de quo Ioachim intelligitur quod dicitur hic in principio, an de filio Iosue qui regnavit XI annis an de filio filii qui regnavit mensibus tribus [...] Secunda dubitatio est de vasis quia dicit quod tulit partem vasorum quia ipse iam ante tulerat vasa [...] Item queritur quomodo polluerentur cibi gentilium si comederent cum hoc lex non prohibetur [...] Iterum dubitatur quomodo potuerunt esse ita corpulenti cum abstinentia tanta ». L'édition résume ainsi questions et réponses : « Notandum, quia solet dubitari, quis Joakim fuit iste, sub quo facta est captivitas. Sed dicendum, quod fuit filius Josiae, sicut patet in explicatione literae, in principio capituli. Item de vasis similiter dicendum, quod pars vasorum remanserat in prima captivitate, et illa nunc asportaverat. Item quod pueri apparuerunt corpulentiores; dicendum quod hoc fuit factum miraculose; quod innuit facta intentio puerorum. »

163 Sur le commentaire de Barthélemy, voir S. PIRON, « La critique de l'Église » (cité note 48). Une comparaison étroite des deux ouvrages serait évidemment nécessaire, de même qu'une confrontation entre les commentaires sur

considère que ce dernier a probablement commenté Daniel à Montpellier à l'époque où Olivi s'apprêtait à rédiger son commentaire de l'Apocalypse à Narbonne, un tel silence n'est évidemment pas neutre. De la sorte, l'exégète cévenol a pu se démarquer des spéculations joachimites de son confrère.

Au total, l'œuvre exégétique de Jean Michel est loin d'être négligeable. Le projet avec lequel elle se compare le plus directement est celui du frère Prêcheur Dominicain Grima qui fut lecteur biblique à Toulouse pendant une dizaine d'années, de 1311 à 1321, avant d'être nommé lecteur du sacré palais à Avignon<sup>164</sup>. Il n'est pas certain que Michel ait persévéré aussi longtemps dans sa charge de lecteur biblique, mais nous n'avons peut-être pas encore identifié tous ses commentaires. Parmi les Franciscains toulousains, on ne relève pas d'engagement aussi poussé dans des travaux d'exégèse. Bertrand de la Tour a produit de longues collections de sermons modèles qui prennent probablement appui sur un travail de commentaire biblique, mais aucun vestige n'en est connu<sup>165</sup>. De même, [343] dans le cas de Vital du Four, son *Speculum morale*, dictionnaire encyclopédique d'interprétations morales de la Bible, rassemble probablement le résultat de cours bibliques dont la trace n'est pas conservée<sup>166</sup>. Pour Pierre Auriol et Guiral Ot, l'ampleur de leur œuvre théologique et philosophique est telle que leurs commentaires bibliques n'ont quasiment pas attiré l'attention des chercheurs. Les *Reportationes* de Guiral sur la première épître aux Corinthiens proviennent sûrement de son enseignement toulousain, et c'est sans doute aussi le cas de son commentaire sur l'épître aux Galates<sup>167</sup>. Le *Compendium* d'Auriol sur le sens littéral de la totalité de l'Écriture est daté de 1319 ; il appartient donc à sa régence parisienne<sup>168</sup>. Toutefois, sa forme pourrait correspondre au résultat d'une lecture cursive de la Bible effectuée auparavant dans le cadre d'un *studium* franciscain. Un ouvrage en tous points comparable, qui ne s'étend qu'aux seuls évangiles, mais infiniment moins diffusé, a été composé dans un *studium* italien dans la première décennie du XIV<sup>e</sup> siècle par le Florentin Filippo d'Oltrarno<sup>169</sup>. Un examen plus détaillé de ces travaux serait

---

la Genèse de Jean Michel et d'Olivi.

164 Sur cet auteur, voir la magistrale étude de M. MORARD, « Dominique Grima, o.p., un exégète thomiste à Toulouse au début du XIV<sup>e</sup> siècle », in *Église et culture* (cité note 3), 352-374.

165 Voir P. NOLD, « Bertrand » (cité note 87).

166 VITALIS DE FURNO, *Speculum morale totius Sacrae scripturae*, Venise, 1603. Un commentaire de l'Apocalypse qui lui est attribué est examiné dans D. BURR, *Olivi's Peaceable Kingdom. A Reading of the Apocalypse Commentary*, Philadelphia, 1993.

167 Assisi, Bibl. Com., 71 f. 96vb : « Expliciunt reportationes super Primam Epistolam ad Corinthios, fratris Geraldus Ordinis minorum, tunc lectoris Tholose nunc magistri in theologia et ministri generalis. » Voir W. DUBA, C. SCHABEL, « Introduction » (cité note 96), 151.

168 PETRUS AUREOLIS, *Compendium sensus litteralis totius divinae scripturae*, P. SEEBOECK (ed.), Quaracchi, 1896.

169 PHILIPPUS ULTRARNENSIS, *Concordantia IV Evangeliorum*, Firenze, Bibl. Medic-Laurenz., Plut. XI. dext. 2. Un certain *Geraldus de Buxo*, de la custodie d'Avignon, est également l'auteur d'une paraphrase de la Bible, transmise dans le MS Toulouse, Bibl. Mun. 61, voir H. OMONT, « Géraud du Buis, frère mineur », in *Histoire littéraire de la France* 36 (1927) 611-614.

nécessaire. Le premier résultat qui apparaît déjà est l'absence de modèle stable. Le rythme suivi par Olivi à Montpellier, commentant deux livres en parallèle, n'a visiblement pas été suivi par ses confrères. Jean Michel s'est concentré sur l'Ancien Testament et Guiral Ot sur les épîtres pauliniennes. Leurs commentaires sont parfois cursifs, parfois plus approfondis.

Si la plupart des pratiques présentées jusqu'à présent constituent une imitation ou une adaptation des usages de la faculté de théologie parisienne, il existe en revanche un exercice qui est une véritable spécialité toulousaine. Ce sont les leçons données les jours de fête sur les décrétales à caractère « théologique », définissant des points importants du dogme. Les Toulousains n'ont évidemment pas l'exclusivité des commentaires [345] théologiques sur ces textes. On sait notamment que Thomas d'Aquin a rédigé une exposition des deux premières décrétales du recueil de Grégoire IX, à la demande d'un archidiacre de Todi, *socius* de son ami Adénulfe d'Anagni<sup>170</sup>. La tradition toulousaine est cependant très particulière puisqu'il s'agit d'un exercice universitaire bien codifié, qui est en outre caractéristique des demandes qu'une université de droit pouvait adresser aux enseignants de théologie des maisons religieuses locales. La première trace de cette coutume apparaît dans les statuts universitaires de 1314, qui précisent que les jours de fêtes sont réservés à des lectures sur les décrétales à contenu théologique, telles que *Firmiter* ou *Cum Marthe*<sup>171</sup>. En 1329, Jean XXII commanda une réécriture de ces statuts lors de laquelle le nombre de jours de vacances fut drastiquement réduit<sup>172</sup>. Le programme des leçons fut alors limité à quatre décrétales d'Innocent III dont le commentaire était confié aux Dominicains pour *Firmiter*, sur la Trinité et les sacrements, aux Franciscains pour *Cum Marthe*, sur la transsubstantiation et les suffrages pour les saints, aux Augustins pour *Majores*, sur le baptême, et aux Carmes pour *Cum venisset*, sur l'onction<sup>173</sup>.

---

170 J.-P. TORRELL, *Initiation à saint Thomas d'Aquin*, Fribourg-Paris, 2002, 183-184.

171 M. FOURNIER, *Statuts* (cité note 71), 484 : « Nono, statuimus et ordinamus quod nullus doctor, magister, licentiat, bacallarius vel scholaris legat, nec aliquis scolas intret causa legendi vel audiendi in aliquo die dominico vel festivo ... exceptis titulariis et illis qui legere voluerint decretalem *Firmiter credimus*, decretalem *Cum Marthe* seu alias decretales vel decreta divine scientie materiam continentis. »

172 M. FOURNIER, *Statuts*, 503 : « Cum per vacationes studium et anime bonum manifestum recipiant detrimentum, necnon vagandi, ludendi et multorum malorum terrena materia preparatur, vacationes fieri nisi in terminis et casibus infrascriptis penitus prohibemus.. ». Outre les funérailles des maîtres, les jours fériés sont Noël, Pâques et la Pentecôte.

173 M. FOURNIER, *Statuts*, 507 : « Ceterum volentes semen hostis antiqui, quantum cum Deo possumus ... ut Predicatores decretalem *Firmiter* et Minores decretalem *Cum Marthe* legant annis singulis, alternis vicibus, et temporibus consuetis, Augustini vero decretalem *Majores*, de baptismo et ejus effectu, quam in crastinum Carnisprivii incipiant, hora etiam magistrali et sequenti die eadem hora. [...] Carmelite autem decretalem *Cum venisset* de sacra unctione ». Ces décrétales sont respectivement *Firmiter*, X, 1, 1, 1 (E. FRIEDBERG, *Corpus iuris canonici*, Leipzig, 1881, t. 2, 6), *Quum Marthae*, X 3, 46, 6 (FRIEDBERG, 636-639), *Majores*, X, 3; 42, 3 (FRIEDBERG, 644-646), *Quum venisset*, 1, 15, 1 (FRIEDBERG, 131-134).

Les statuts ne sont pas le seul témoignage que l'on possède de cet exercice. Lorsque le Dominicain Guillaume de Leus rassembla un dossier de ses travaux pour les offrir au cardinal Pierre de la Chapelle-Taillefer, afin de préparer sa promotion comme maître, la pièce majeure était constituée des leçons qu'il avait données sur six décrétales au cours de l'année écoulée, « in scolis iuristarum ». L'année universitaire en question est sans [346] doute 1307-1308. Il est notable qu'il ait intégré à son programme la première décrétale du *Liber Sextus*, publié à peine dix ans plus tôt<sup>174</sup>. Une deuxième trace de telles leçons provient d'un texte de Guiral Ot sur les quinze signes de la fin des temps. La première phrase précise que ces explications furent données « pendant les vacances de Noël, quand il commentait la décrétale pour les étudiants toulousains, comme il est de coutume »<sup>175</sup>. Outre le témoin parisien repéré depuis longtemps et partiellement publié par Charles-Victor Langlois, Robert Lerner a récemment identifié un autre exemplaire de cette leçon dans un manuscrit de Madrid. Une confrontation des deux versions montre qu'elles transmettent deux reportations distinctes du même texte, ce qui signale le succès remporté par ce cours de Noël. Les premières lignes de cette version ne font pas allusion à la date de la leçon ; elles signalent du moins qu'elle fut donnée « in civitate Tholosana » alors que le lecteur officiait sur sa chaire. On y apprend en outre que Guiral avait fait allusion à un recueil de textes prophétiques qu'un camarade lui avait montré durant un précédent séjour d'études à Paris<sup>176</sup>. Le cadre formel de cet exercice implique que Guiral était à ce moment lecteur principal du *studium*, dans la première moitié des années 1320. Bien que le titre de la décrétale ne soit pas indiqué, on peut penser qu'il s'exprimait assez librement dans le cadre fourni par *Cum Marthe*. Le troisième enseignant toulousain pour qui l'on dispose d'un commentaire sur les décrétales théologiques est Géraud du Pescher. Sa lecture de *Cum Marthe*, à Pâques 1333, avait intéressé Jean XXII, puisque le lecteur franciscain paraissait défendre une interprétation du texte [347] d'Innocent III compatible avec les positions prises par le souverain

---

174 A. PELZER, « Guillaume de Leus » (cité note 83), 1078-1080, qui édite la lettre de dédicace. Outre *Firmiter*, *Damnamus* et *Cum Marthe*, les décrétales sont *De homine*, X, 3, 41, 7 (FRIEDBERG, 640), *In quadam nostra.*, X, 3, 41, 8 (FRIEDBERG, 640-641) et *Fideli ac devota professione*, VI, 1, 1, 1 (FRIEDBERG, 937).

175 Paris, Bibl. Nat., lat. 8023, f. 59r : « Ad evidentiam xv signorum nota secundum lectorem fratrum minorum conventus Tholosani, quando in vacationibus domini legebat decretalem scolaribus Tholosanis, ut est moris, vocatum fratrem Geraldum Odonis, qui postea fuit minister generalis totius ordinis minorum, magister Parisius factus, qui fecit et dicit in decretali ista que sequuntur de die iudicii ».

176 Madrid, Real Academia de la Lengua, MS 18, f. 70v-71r. « Nota secundum lectorem fratrum minorum Geraldum Odonis aliqua que sunt ventura ante diem iudicii, ut ipse quando legebat decretalem in civitate Tholosana in catedra sua reseravit, dicens in hunc modum quod cum ipse esset Parisius habuit quemdam librum vocatum Daniel a quodam socio suo, in quo libro erant plures libri parciales inter quos erat unus liber qui vocabatur Iuachim in quo erant scripta quedam preambula que erant futura ante diem iudicii, quorum quedam erant prospera, alia adversa et erant hec ». J'espère publier prochainement, avec Robert Lerner, une édition de ces deux reportations de la même leçon.

pontife sur la vision béatifique<sup>177</sup>. Pour cette raison, par l'entremise de Guiral Ot, alors ministre général, le pape lui demanda de commenter les articles qu'il avait rédigés<sup>178</sup>.

Le Provençal François de Meyronnes est également l'auteur de commentaires sur *Firmiter* et *Cum Marthe*. En l'absence d'une autre tradition similaire au XIV<sup>e</sup> siècle, les éléments que l'on vient de rassembler imposent de se demander si ces textes peuvent avoir une origine toulousaine. Pour ce qui est de la première décrétale, B. Roth a signalé l'existence de deux versions différentes. La seconde est plus développée et se présente comme « éditée » en 1322, alors que François était bachelier à Paris<sup>179</sup>. La première version, moins diffusée, est peut-être contemporaine du commentaire sur *Cum Marthe*. Ce dernier texte est assurément antérieur au séjour parisien de Meyronnes. En effet, un manuscrit à présent conservé à Trèves associe à l'opuscule une date d'achèvement à la saint Marc (25 avril) 1319<sup>180</sup>. Bien que la formule puisse être ambiguë, il semble davantage s'agir de la date de composition que de celle de la copie. En 1319, Pâques tombait le 8 avril ; il est concevable que le lecteur qui avait commenté la décrétale ait mis sa copie au propre trois semaines plus tard. On ne sait absolument rien du cursus suivi par François avant qu'il vienne lire les *Sentences* au *studium* parisien à partir de l'automne 1320<sup>181</sup>. Il était [348] habituel pour de futurs bacheliers parisiens de donner des lectures sur les *Sentences* dans d'autres *studia generalia* de l'ordre. Au cours de l'année 1318-1319, Guillaume d'Alnwick occupait la fonction de lecteur principal à Montpellier, dans la province dont relevait François de Meyronnes. À la même date, ce dernier aurait donc pu exercer dans la province voisine, sans doute durant les deux années normalement dévolues à une lecture complète des *Sentences*, après avoir peut-être enseigné un certain temps à Montpellier ou à Avignon<sup>182</sup>. Cette proposition demandera à être vérifiée à l'aide d'un examen plus complet de l'abondante production littéraire de François de Meyronnes,

---

177 Paris, Bibl. Nat., lat. 4367, f. 2-51. La lettre de dédicace à Jean XXII est publiée par F. DELORME, « L'*Ars Faciendi Sermones* » (cité note 105). Le même texte est aussi contenu dans Bordeaux, Bibl. Mun. 401, f. 1-73. Des extraits sont publiés par M. DYKMANS, « Les Frères mineurs d'Avignon au début de 1333 et le sermon de Gautier de Chatton sur la vision béatifique », in *AHLDMA* 38 (1971) 105-148, voir 119-120. Géraud présente son ouvrage comme une « lecturula » (Delorme lit « lectura » et Langlois « lectiuncula »).

178 GERALDUS DE PISCARIO, *Expositio super Quadripertitum Joannis pape*, Paris, Bibl. Nat., lat. 4367, f. 52-82.

179 B. ROTH, *Franz von Mayronis. Sein Leben, seine Werke, seine Lehre von Formalunterschied in Gott*, Werl i. W., 1936, 72-83, à compléter par H. ROSSMANN, « Die Quodlibeta und verschiedene Schriften dez Franz von Meyronnes », *Franziskanische Studien* 54 (1972) 44-45. Parmi les indices indirects d'un possible séjour de François à Toulouse ou Montpellier, on peut noter, dans cette seconde version du commentaire sur *Firmiter*, une allusion à la condamnation d'Arnaud de Villeneuve par le concile provincial de Tarragone en 1313, qui a dû avoir davantage d'échos dans les *studia* du Midi qu'à Paris.

180 M. KEUFFER, *Die Ascetischen Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier*, t. 3, Trier, 1900, 40-41 : « Anno MCCCXIX complevi hoc opusculum die Marci ewangeliste ». Il s'agit d'un manuscrit de droit canon qui contient également le commentaire de Thomas d'Aquin sur *Firmiter* et *Damnamus*.

181 M. BARBU, « La Formation universitaire et l'univers culturel de François de Meyronnes », in *Formation intellectuelle* (cité note 23) n'apporte rien de neuf sur le parcours de François avant 1320.

182 Pour des raisons de temps et de place, je n'ai pas entrepris ici un examen des lecteurs actifs au *studium* franciscain d'Avignon.

notamment en explorant les nombreuses et complexes réécritures de ses différents textes et en cherchant d'éventuelles prises de positions contre les travaux toulousains de Pierre Auriol, qui fut à Paris la cible constante des critiques de Meyronnes<sup>183</sup>.

Dans la chronologie des lecteurs principaux du *studium* toulousain, Meyronnes prendrait ainsi place entre Arnaud Aymeric et Guiral Ot. Sa venue à Toulouse serait donc l'une des raisons du relatif retard de carrière de ce dernier. Pour clarifier les résultats obtenus, il peut être utile de préciser la chronologie des lecteurs principaux du *studium*. Si le modèle d'une lecture des *Sentences* en deux années fourni par Pierre Auriol en 1314-1316 s'est régulièrement répété, ses successeurs auraient été Arnaud Aymeric (1316-1318), puis François de Meyronnes (1318-1320) et enfin Guiral Ot (1320-1322). Ce dernier n'a toutefois été envoyé à Paris comme bachelier qu'en 1326. Selon le rythme suivi par d'autres carrières, on se serait attendu à le voir occuper entre temps la charge de ministre provincial. Or c'est Élie de Nabinal qui détient cette fonction dès 1325 et jusqu'à son séjour parisien en 1328. On peut en déduire qu'Élie avait été à son tour lecteur principal à Toulouse dans les années 1322-1324. À la même époque, Guiral avait peut-être été envoyé comme enseignant dans un autre *studium* où son séjour n'aurait pas laissé de trace, éventuellement à Bordeaux ou hors de la province ; il aurait pu à nouveau siéger sur la chaire toulousaine dans les années 1324-1326, avant que cette fonction ne soit remplie par des frères qui furent fait maîtres dans les dernières années du pontificat de Jean XXII, tels qu'Arnaud de Clermont et Fortanier Vassal.

Les commentaires sur les décrétales occupaient à Toulouse une place [349] qui se laisse comparer aux *Quodlibets* pour l'université parisienne. Il s'agissait d'exercices extraordinaires, organisés pendant un nombre de jours limités, auxquels l'université tout entière était tenue d'assister et qui permettaient aux enseignants d'aborder des thèmes relativement variés – du moins si l'on en juge par les libertés prises par Guiral Ot. On comprend ainsi mieux pourquoi la pratique des *Quodlibets*, qui était devenue habituelle à Montpellier ou Florence au cours des années 1290, n'a pas perduré à Toulouse au-delà des deux sessions qu'y a tenues Vital du Four<sup>184</sup>. Ce n'est pas le seul acte qui ait revêtu une telle solennité. Selon les statuts toulousains de 1314, lors de l'entrée en fonction d'un maître ou d'un lecteur en théologie chez les Prêcheurs ou les Mineurs, toutes les autres leçons devaient cesser le jour de son *principium*<sup>185</sup>. Une autre occasion exceptionnelle émerge à l'occasion des débats qui opposèrent Pierre Auriol à un Dominicain anonyme au mois de décembre 1314. Les scènes qui suivent présentent des ressemblances frappantes avec la vie

---

183 C. SCHABEL, « Parisian Commentaries » (cité note 97).

184 Sur ces *Quodlibets* méridionaux, voir S. PIRON, « Franciscan *Quodlibeta* » (cité note 26).

185 M. FOURNIER, *Statuts* (cité note 71), 488: « quando aliquis magister in theologia vel lector Predicatorum vel Minorum de novo venerit ad studium, et ad legendum in dicto studio fuerit deputatus, in die qua faciet suum principium seu incipiet lecturam suam, de tota illa die post lectiones ordinarias ab aliquo non legatur. »

universitaire parisienne. Le lecteur franciscain avait prêché dans le couvent des Dominicains le jour de la conception de la Vierge, un 8 décembre. À cette occasion, il n'avait pu s'empêcher de mentionner ses arguments en faveur de l'Immaculée Conception de Marie. La semaine suivante, un Dominicain dont le nom n'est pas connu lui répliqua dans un autre sermon. Quelques jours plus tard, le 20 décembre, à la demande de l'université (« ad instantiam totius studii »), Auriol détermina une question disputée en présence des maîtres de la faculté de droit et de l'évêque en personne<sup>186</sup>. [350]

Il reste, pour finir, à dire un mot des enseignements de philosophie délivrés dans les *studia* de Montpellier et Toulouse. C'est seulement à l'occasion du chapitre général de 1279 que les statuts franciscains mentionnèrent pour la première fois l'organisation de cours de philosophie naturelle, qui ne devaient pas être dispensés dans les mêmes lieux que les cours de théologie<sup>187</sup>. Cet enseignement s'ajoutait à une formation initiale en logique, qui est notamment attestée en Languedoc par un ouvrage d'Olivi. C'est en effet à la demande d'un frère nommé Germain, qui devait sans doute être chargé de tels cours, qu'il rédigea vers 1281-1282 une série de *Quaestiones logicales*<sup>188</sup>. Ses propres travaux purement philosophiques remontent vraisemblablement à son séjour parisien<sup>189</sup>. Toutefois, des copies de ces textes circulaient dans la province ; elle sont notamment conservées dans un manuscrit à l'usage d'un frère Jean *Guigonis* de la custodie de Sisteron, dont on ne sait rien par ailleurs<sup>190</sup>. Des constitutions provinciales de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle

186 P. ALVA Y ASTORGA, *Monumenta Antiqua Seraphica pro Immaculata Conceptione Virginis Mariae ex variis Auctoribus Religionis Seraphicae*, Louvain, 1665, 79: « Explicit tractatus de conceptione B. Mariae Virginis Matris Dei, qui hac occasione a F. Petro Aureolo confectus est: cum enim dictus Frater Petrus esset lector in conventu Fratrum Minorum de Tolosa, accidit ut predicaret in domo Fratrum Praedicatorum in festo conceptionis B. Virginis et in Sermone qui fiebat ad clerum adduxit quasdam rationes, que superius sunt tactae, quod pium erat credere quod B. Virgo esset a Domino preservata, ne originale contraheret. Hoc enim Deus facere potuit, et decuit, et forte factum fuit, in tantum quod dictum festum licite celebrari poterat, ut superius est expressum. Sed cum hoc audiret quidam Frater Praedicator, predicavit et clero sequenti Dominica, ostendens rationibus, quod B. Virgo originale contraxit, solvit ex suis rationibus, et confirmans propositum suum propriis rationibus, que etiam sunt tactae superius, addens nihilominus, et imponens quod ipse Frater Petrus affirmaverat ita fuisse, cum tamen sub dubio et pia credulitate totaliter dimisisset: quapropter dictus Frater Petrus hanc questionem solemniter in scholis saecularium disputavit, et ibidem praesentibus omnibus religiosis, doctoribus, magistris, caeterisque clericis ad instantiam totius studii determinavit per modum superius annotatum. Actumque fuit hoc in praedicta civitate Tolosana, anno Incarnationis Domini 1314, Vigilia Sancti Thomae Apostoli, regnante de novo Ludovico Rege Francorum, ac praesente Gualhardo Episcopo Tolosano, Sede Apostolica tunc vacante. » Sur cette affaire, voir W. O. DUBA, « The Immaculate Conception in the Works of Peter Auriol », in *Vivarium* 38 (2000) 5-34.

187 M. BIHL, « Statuta generalia ordinis edita in capitulis generalibus celebratis Narbonae an. 1260, Assisii an. 1279 atque Parisiis an. 1292 », in *Archivum franciscanum historicum* 34 (1941) 76. Une définition du chapitre général de 1292 répète la demande de création de tels *studia*, mais cela ne concerne que les provinces qui n'avaient pas encore instauré de telles écoles, cf. F. EHRLE, « Die ältesten Redactionen der Generalconstitutionen des Franziskanerordens », in *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters* 6 (1892) 64 : « Item vult generale capitulum quod ministri in suis provinciis ordinent studia in artibus pro iuvenibus provincie instruendi ».

188 S. BROWN, « Petrus Joannis Olivi, Quaestiones logicales: Critical text », in *Traditio* 42 (1986) 337-388. « Ecce frater Germanus duodeviginti questiunculas ad tuam instantiam more logicali ». On ne sait rien d'autre de ce frère.

189 Voir S. PIRON, « Les œuvres perdues » (cité note 16).

190 Vaticano, B.A.V., Borgh. 88: « iste cartabelus est ad usum fratris Io. Guigonis de custodia Sestarici in quo sunt iste questiones P. Io ». Cf. A. MAIER, *Codices Burghesiani Bibliothecae Vaticanae*, Vaticano, 1952.

mentionnent l'existence de ces *studia naturalium* d'où les étudiants devaient revenir porteurs de lettres attestant leur bonne conduite afin d'être admis à poursuivre leurs études<sup>191</sup>. Ces [351] classes de philosophie, à vocation propédeutique, étaient encore traitées avec méfiance et devaient être considérées par certains comme un luxe dangereux, susceptible de perturber les jeunes esprits. Ainsi, un chapitre provincial d'Aquitaine, tenu à Périgueux sans doute au cours des années 1290, menace les « jeunes insolents » d'être renvoyés aux études de théologie et privés de toute étude de philosophie s'ils ne se corrigent pas<sup>192</sup>.

La phase d'acculturation philosophique des frères mineurs du Midi peut-être illustrée par les *Parvi flores* réunies par Jean Lafont à Montpellier. Elle était achevée à la génération suivante, lorsque l'on trouve des textes philosophiques de niveau universitaire produits par des enseignants franciscains actifs dans des couvents du Midi. Le seul ouvrage proprement philosophique de Pierre Auriol, son *Tractatus de principiis*, date de son enseignement à Bologne. En revanche, Guiral est l'auteur de nombreux travaux de logique et de philosophie, notamment d'un important commentaire de l'*Éthique*<sup>193</sup>. La plupart voire la totalité de ces textes doivent être datés de sa longue période d'enseignement à Toulouse, entre 1315 et 1326. Ce ne sont pas ses premiers travaux, puisque son traité sur les contrats date de la période où il n'était que bachelier<sup>194</sup>. La présence d'une faculté des arts sur place a certainement offert une stimulation importante. Les rares travaux récents consacrés à cette faculté portent un jugement relativement sévère sur son activité<sup>195</sup>. Il faut pourtant noter la présence d'enseignants de premier plan, tels que Walter Burley, qui dit avoir disputé sur place un « Quodlibet »<sup>196</sup>. Le maître anglais engagea un débat avec [352] Guiral Ot, sur plusieurs questions de logique ou de physique<sup>197</sup>.

Jean de Roquetaillade n'est sans doute pas le seul étudiant toulousain qui soit entré dans l'ordre

191 F. DELORME, « Constitutiones provinciae Provinciae (saec. XIII-XIV) », in *Archivum franciscanum historicum* 14 (1921) 423-424 « Quilibet frater missus ad studia generalia theologie intra provinciam, naturalium seu logice, debeat dum revocabitur secum ferre testimoniales litteras custodis, si tempore sui recessus presens fuerit, aut gardiani, lectoris theologie et duorum discretorum ad hoc per custodem assignatorum, quod si non ferens litteras predictas recesserit, non possit promoveri in aliquo gradu scientie, donec per ministrum secum fuerit dispensatum. »

192 M. BIHL, « Statuta provincialia » (cité note 135), 481 : « Item, iuvenes insolentes, si moniti non se correxerint, ab omni philosophie studio amoveantur et theologie studio assignentur ».

193 C. PORTER, « Gerald Odonis' Commentary on the *Ethics*: A Discussion on the Manuscripts and General Survey », in *Vivarium* 47 (2009) 241-294.

194 G. CECCARELLI, S. PIRON, « Gerald Odonis' Economics Treatise », *Vivarium* 47 (2009) 164-204.

195 J. VERGER, « Les bibliothèques des universités et collèges du Midi », in *Livres et bibliothèques (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s)* (Cahiers de Fanjeaux, 31), 1996, 95-130 ; O. WEIJERS, « La *Disputatio* à la Faculté des arts : le Midi de la France », in *Église et culture* (cité note 3), 245-259.

196 H et C. SHAPIRO, « De primo et ultimo instanti des Walter Burley », in *Archiv für Geschichte der Philosophie* 47 (1965), 157-173. W. DUBA, C. SCHABEL, « Introduction » (cité note 96), 8, placent le séjour, mal documenté, de Burley à Toulouse dans les années 1310. Sur l'ensemble de sa carrière, voir M. VITTORINI, « Walter Burley: Life and Works » à paraître in *A Companion to Walter Burley*, ed. A. Conti. Par la suite, un autre enseignant remarquable de la faculté des arts d'origine anglaise est Philippe Éléphant. Voir G. BEAUJOUAN et P. CATTIN, « Philippe Éléphant. Mathématique, alchimie, éthique », *Histoire littéraire de la France* 41 (1981) 285-363.

197 GIRALDUS ODONIS, *Opera philosophica* (cité note 137), 5.



franciscain durant ses études à la faculté des arts<sup>198</sup>. Il dit lui-même avoir étudié cinq ans la philosophie avant de prendre l'habit en 1332, et une durée semblable après l'avoir fait. Rien n'indique qu'il ait exclusivement passé les années 1328-1338 à Toulouse, mais le seul maître qu'il reconnaisse avoir eu est Géraud du Pescher et aucun indice ne trahit des séjours d'études à Paris ou Avignon. Son témoignage est intéressant à plusieurs égards. Le *Sexdequiloquium*, traité récemment découvert, rédigé en prison à Avignon en 1352-1353, démontre une formation avancée en logique qui date très probablement de ses études toulousaines<sup>199</sup>. À deux reprises, des allusions aux nouveautés anglaises pourraient correspondre à des échos d'un auteur tel que Robert Holcot<sup>200</sup>. Si tel est le cas, ce dernier aurait été reçu à une date très précoce à Toulouse. Une autre particularité de Roquetaillade est sa pratique de l'alchimie<sup>201</sup>. L'hypothèse qu'il ait développé un tel intérêt à Toulouse est renforcée par l'examen d'un recueil de notes personnelles de Géraud [353] du Pescher. Dans ce volume, au début de son *compendium* sur le pseudo-Denys, Géraud dit avoir rédigé auparavant une sorte d'aide-mémoire (*Complementum semite memorialium*) compilé à partir de « livres philosophiques »<sup>202</sup>. Cette mention correspond peut-être à un florilège d'auteurs patristiques et classiques qui est annoncé dans la table des matières comme *Collectio notabilium sententiarum*. On y trouve en tout cas, entre des extraits de l'*Historia scholastica* et de Solin ou Macrobe, un texte consacré à la nature et la transmutation des métaux. Ces notes de cours ne constituent pas un traité alchimique à proprement parler, mais elles témoignent assurément d'une curiosité pour cette matière<sup>203</sup>. D'autres indices démontrent également un intérêt des Franciscains pour les savoirs naturels. C'est par exemple le cas d'un certain Raimond Bancal, astronome et frère mineur, auteur

198 Les cas d'universitaires juristes devenus franciscains sont très rares. Le seul que j'ai rencontré est celui de Bérenger de Malbosc, qui fut longtemps custode de Toulouse dans les premières décennies du XIV<sup>e</sup> siècle, voir H. DEDIEU, « Ministres », 197-198. La question de l'enseignement du droit canon chez les Mineurs, même dans une ville universitaire comme Toulouse, demeure un mystère.

199 S. PIRON, « Le *Sexdequiloquium* de Jean de Roquetaillade », *Oliviana* 3 (2009) [en ligne] <http://oliviana.revues.org/index327.html>. Sur les études et l'entrée dans l'ordre franciscain de Roquetaillade, voir R. E. LERNER, « Introduction historique », in JOHANNES DE RUPESCISSA, *Liber secretorum eventuum*, Fribourg (Spicilegium Friburgense, 36), 1994, 15-23.

200 JOHANNES DE RUPESCISSA, *Sexdequiloquium*, Ms collection particulière, cap. 5 : « Constat autem quod Deus optime novit vias hominis etiam ab eterno [...] Deus de novo addicere non potest, quidquid fantastici dicant contrarium affirmantes in Anglia de novo. Sed sumitur ibi pro forinseca explicatione conceptio. » et « Et nota quod ista propositio 'Creet Deus omne creabile in hoc instanti', quia possib[i]le posito in esse, non sequitur impossibile non debet concedi, sed debet intrinseca ejus contradictio revelari. Est enim de propositionibus quibus utuntur Anglici in paralogismis obligantis. Et quia hec conclusio est vera, ampliori probatione non indiget ». Je remercie vivement Hester Gelber de m'avoir signalé la possibilité d'une source chez Holcot. Ces passages seront discutés plus précisément dans le cadre de l'édition du *Sexdequiloquium*.

201 Voir en dernier lieu L. DEVUN, *Prophecy, Alchemy and the End of Time. John of Rupescissa in the Late Middle Ages*, New York, 2009.

202 Paris, Bibl. Nat. 4367, f. 103 : « Post complementum semitte memorialium quam in libros philosophicos edidi, ad libros magni ariopagite dyonisi Athenensis episcopi precibus tuis accedo ... »

203 Paris, Bibl. Nat. 4367, f. 156vb-158rb. Inc. *Circa 4m Metheorum. Sulphur est causa respectu omnium corporum metallarium*, Expl. *Hec est doctrina phylosophica ex qua possunt concludi plurima preciosa etc.* Je remercie Antoine Calvet des indications qu'il m'a donné sur ce sujet.

d'un calendrier qui a pour année de référence 1310, et qui fut commenté peu après par un maître toulousain<sup>204</sup>.

Je voudrais pour finir attirer l'attention sur le cas le plus remarquable de cette tendance naturaliste franciscaine. Vital du Four est surtout connu des historiens de la philosophie en tant que métaphysicien. C'est une erreur de perspective qu'il faut corriger, puisqu'il est principalement en ce domaine un compilateur de grands (Godefroid de Fontaines, Gilles de Rome) et petits maîtres (Raymond Rigaud, Jacques du Quesnoy). Ses réalisations les plus personnelles sont à chercher dans deux encyclopédies, adoptant l'une et l'autre la forme d'un dictionnaire alphabétique. L'une est d'ordre moral et compile probablement la fleur de ses lectures bibliques<sup>205</sup>, mais une autre, de façon plus inattendue, concerne la médecine et la pharmacopée<sup>206</sup>. Des doutes ont été émis sur la paternité de ce *Pro conservanda sanitate*<sup>207</sup>. Outre l'existence d'au moins un manuscrit explicitement attribué à Vital<sup>208</sup>, la proximité formelle avec son *Speculum morale* [354] offre un argument relativement fort. On peut apporter une ultime confirmation en notant deux allusions aux Pyrénées (dont l'une, il est vrai, est reprise d'Isidore de Séville)<sup>209</sup>, et l'emploi d'un mot en Occitan<sup>210</sup>. La présence d'un nombre minime de remarques moralisatrices et de quelques citations patristiques indique qu'il s'agit de l'ouvrage d'un théologien. L'étendue de sa culture médicale et naturelle est cependant très remarquable et doit certainement être référée à la fréquentation des médecins montpelliérains. Perdu dans un angle mort de la recherche, ignoré des historiens de la médecine, de la philosophie et de l'ordre franciscain, ce document est pourtant l'un des vestiges les plus intéressants de la forte culture naturaliste des frères Mineurs du Midi et de l'interaction qui a existé entre la faculté de médecine et le *studium* franciscain de Montpellier.

## Conclusion

---

204 H. OMONT, « Raimon Bancal, frère mineur, astronome », in *Histoire littéraire de la France* 35 (1921) 627-629.

205 VITALIS DE FURNO, *Speculum morale* (cité note 165).

206 VITALIS DE FURNO, *Pro conservanda sanitate*, Mayence, 1513.

207 C.-V. LANGLOIS, « Vidal du Four » (cité note 29), 304.

208 Basel, Univ., D. II. 13, signalé par L. THORNDIKE, P. KIBRE, « More Incipits of Mediaeval Scientific Writings in Latin », *Speculum* 3 (1942) 354, sous le titre de *Libellus pro pauperibus*.

209 *Pro conservanda sanitate*, 153 : « montes fulgurum ictus saepius paciuntur quam valles. Idcirco Pyrenaei montes quod sunt altissimi, crebris percutiuntur fulminibus » et *Ibid.*, 206, « ut patet in candore Libani et Pyrenaeis montibus qui Isidoro teste, albis perpetuo nivibus candidantur. »

210 *Pro conservanda sanitate*, 49 : « Item ad extrahendum dentem, recipe radicem Fabaelupinae, et tange dentem quam extrahere volueris et cadet. Ista herba vulgariter vocatur Martiale seu Marsenx ». F. MISTRAL, *Lou trésor dou Félibrige ou Dictionnaire provençal-français embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne*, 1979, t. 2, Aix-en-Provence, 1979, 285, signale le mot Marsenc ou Marsen, comme adjectif dérivé du mois de mars. La jusquiame (*fabalupina*) est connue pour ses vertus sédatives, mais elle fleurit en juin. Il faut par ailleurs être attentif à la terminaison en -enx qui se retrouvent dans des toponymes des Landes et du Béarn (Mourenx, Morcenx, etc.), à proximité du Bazadais dont était originaire Vital.

Depuis déjà longtemps, l'école dominicaine allemande constitue un sujet d'étude à part entière. Avec quelques nuances, il ne serait pas illégitime de revendiquer le même privilège pour les écoles franciscaines occitanes. La nuance principale, comme on le comprend aussitôt, tient à l'emploi du pluriel. Ce n'est pas l'unité d'un courant de pensée qui donne à ces provinces un intérêt particulier, mais au contraire la variété des projets et des démarches originales issues d'un même milieu intellectuel. Les trois penseurs les plus remarquables de ces régions – Olivi, Auriol et Guiral Ot – se distinguent précisément par leur indépendance d'esprit qui les conduit à s'opposer aux traditions reçues et à proposer chacun des pistes neuves et [355] audacieuses<sup>211</sup>.

Dès les années 1275, sur la carte des lieux de savoir européens, Montpellier occupe une place notable. Le phénomène est encore plus marquant si l'on tient compte de l'activité du *studium* dominicain. Comme on le sait, en 1278, deux frères du couvent de Montpellier, Raymond de Mévouillon et Jean Vigouroux, furent chargés de mener une enquête en Angleterre sur des détracteurs de Thomas d'Aquin ; d'autres indications prouvent que le *studium* demeura une place forte de la première école thomiste<sup>212</sup>. Ce voisinage a certainement compté dans l'élévation du niveau de discussion philosophique chez les frères Mineurs. Épicentre de l'innovation intellectuelle franciscaine pendant une génération, le Languedoc a aussi été à la pointe des affrontements entre tendances opposées de l'ordre. Ces divisions ont assurément contribué à la perte de vitesse du *studium* de Montpellier à partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle, désormais éclipsé par trois *studia* situés dans des villes environnantes, à Toulouse, Avignon et Barcelone.

Dans le cas toulousain, l'essor des études théologiques et philosophiques chez les Franciscains est indissociable de la croissance de l'université, à laquelle les *studia* des ordres mendiants sont intimement liés. Les messes, sermons et réunions de l'université avaient régulièrement lieu dans les couvents des Prêcheurs et des Mineurs. Comme on l'a vu, dès les années 1290, les universitaires toulousains étaient demandeurs d'un enseignement théologique de haut niveau. Il s'agit même parfois d'une demande sociale émanant de la ville, comme on l'aperçoit à l'arrière-plan des traités de morale économique commandés, vers 1315, au Dominicain Gui Gui et à Guiral Ot<sup>213</sup>. Il est possible de voir dans ces demandes les effets à long terme de la « recatholicisation » la ville opérée par les frères Prêcheurs, après la croisade des Albigeois. De façon paradoxale si l'on pense aux

---

211 François de Meyronnes mériterait d'être placé à leurs côtés si l'on considérait uniquement l'ampleur de son œuvre écrite ; en revanche, il ne démontre pas la même audace intellectuelle, étant principalement un disciple et défenseur de Duns Scot.

212 A. ROBIGLIO, *La sopravvivenza e la gloria* (cité note 67), 36.

213 G. CECCARELLI, S. PIRON, « Gerald Odonis » (cité note 191), 174, à propos d'une *Regula mercatorum*, rédigée à la demande de la communauté des marchands toulousains par un dominicain prénommé *Guido*, qui doit être *Guido Guidonis*, neveu de Bernard Gui. Le traité de Guiral répond à une demande indirecte, puisqu'il est écrit à la requête de frères (*Rogatus a fratribus...*) qui lui demandent d'éclaircir les cas qui suscitent la plus grande perplexité chez les confesseurs.

démêlés que ce pape eut avec l'ordre des frères Mineurs, l'heure de gloire des franciscains d'Aquitaine se situe durant le pontificat [356] de Jean XXII. Une chronologie presque comparable s'observe du point de vue du renouvellement de la sculpture gothique dont Toulouse fut l'épicentre dans les années 1320-1350, et dont le chef d'œuvre a été produit pour une chapelle commandée par l'évêque franciscain de Rieux, Jean Tissandier, dans l'église des frères Mineurs de Toulouse<sup>214</sup>. D'un point de vue strictement numérique, le nombre de maîtres franciscains sous Benoît XII et Clément VI reste important, mais leur destinée est globalement moins remarquable et leur production littéraire bien moins abondante. Sans que la ville de Toulouse ait perdu de son importance comme centre intellectuel et producteur d'élites pour la papauté avignonnaise, on observe une inflexion dans la seconde moitié du siècle, qui est moins favorable aux théologiens. Dotée de multiples collèges à partir de la fin des années 1330<sup>215</sup>, l'université toulousaine continua à faire l'objet de nombreuses sollicitudes, mais pour d'autres raisons. Après deux papes théologiens formés à Paris (Benoît XII et Clément VI), ce sont des universitaires canonistes toulousains qui ont été papes à Avignon (Innocent VI et Urbain V).

Il arrive qu'un lieu périphérique se trouve, pour des raisons contingentes, à l'épicentre d'un mouvement intellectuel : cela a par exemple été le cas pour Iowa City dans les années 1990, dont les enseignants et étudiants ont été à l'origine d'un renouvellement de l'histoire de la philosophie du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>216</sup>. Le cas toulousain est sensiblement différent. Son essor tient avant tout aux positions dominantes occupées pendant trois-quarts de siècle par des ecclésiastiques originaires des vastes provinces pour lesquels cette université exerçait un monopole de fait dans la formation supérieure<sup>217</sup>. Tout en reconnaissant le caractère évidemment central d'Avignon au cours de cette période, il est néanmoins légitime de parler, en paraphrasant Walter Benjamin, de Toulouse comme capitale du XIV<sup>e</sup> siècle. [357]

#### Annexe : les lecteurs des couvents de Provence et Aquitaine

Les listes qui suivent récapitulent les éléments présentés dans le cours de cet article. Une grande partie des entrées correspond à des déductions, fondées sur différents éléments. Les informations documentées par des témoignages externes sont suivies d'un \*. Les (?) signalent les propositions

214 M. PRADALIER-SCHLUMBERGER, *Toulouse et le Languedoc : la sculpture gothique, XIIIe-XIVe siècles*, Toulouse, 1998.

215 C. E. SMITH, *The University* (cité note 69)

216 Sous la direction de Katherine Tachau, des personnalités de l'envergure de Chris Schabel, Russ Friedman et Bill Duba y ont fait leurs études et ont obtenu leur doctorat sans la moindre intervention pontificale.

217 J. VERGER, « Le recrutement géographique des universités françaises au début du XV<sup>e</sup> siècle d'après les suppliques de 1403 », in ID., *Les universités françaises au Moyen Age*, Leiden, 1995.

les moins assurées.

### **Montpellier**

1275-77 : Arnaldus Galiardi, lector  
1279-81 : Petrus Johannis Olivi, lector biblicus  
1281-82 : Arnaldus Galiardi, lector Sententiarum ; Petrus Johannis Olivi, lector biblicus  
1282-83 : P. J. Olivi et A. Gaillard suspendus d'enseignement  
1289-92 : Petrus Johannis Olivi, lector biblicus ; Johannes Michalis, lector Sententiarum  
1292-94 : Johannes Michaelis, lector biblicus, Vitalis de Furno, lector Sententiarum (?)  
1294-95 : Vitalis de Furno, lector Sententiarum, Johannes de Fonte, baccalarius\*  
1310-12 : Johannes de Fonte, lector\*  
1318-20 : Guillelmus de Alnwick, magister theologiae, lector\*

### **Narbonne**

1275-79 : Petrus Johannis Olivi, lector  
1295-98 : Petrus Johannis Olivi, lector\*  
1300-01 : Bernardus Deliciosi, lector\*  
1316-17 : Franciscus Sancii, lector\*  
1321-22 : Berengarius Taloni, lector\*  
1328-29 : Michael Raceri, lector\*

### **Béziers**

1260-61 : Raymundus Barrali, magister novitiorum  
1302-03 : Bartholomeus Sicardi, lector\*  
1309-10 : Guillelmus de Agantico, lector\*  
1328-29 : Blasius Bertrandi, lector\*

### **Carcassonne**

1298-99 : Bernardus Deliciosi, lector\*  
1320-1321 : Johannes Maleti, lector\*  
1323-24 : Joahnes Mercerii, lector\*

### **Lodève**

1322-1323 Raymundus Roch, lector\*

### **Marseille**

1276-77 : Raymundus Gaufredi, lector\* [358]  
1282-83 : Raymundus de Gignaco (?)  
1307-08 : Guillelmus de Cornelione, lector\*  
1317-18 : Johannes de Verunis, lector

### **Toulouse**

1280 ca. : Guillelmus de Falgario  
1286 ca. : Raymundus Rigaldus  
1297-1307 : Vitalis de Furno, lector  
1308-1309 : Bertrandus de Turre, lector (?)  
1309-1311 : Arnaldus Roiardus, lector Sententiarum\*  
1314-1315 : Petrus Aureoli, lector Sententiarum\*  
1315-1316 : Petrus Aureoli, lector, Geraldus Odonis, baccalarius, Arnaldus Aimerici, lector biblie\*  
1316-1318 : Arnaldus Aimerici, lector\*  
1318-1320 : Franciscus de Mayronis, lector (?)  
1320-1322 : Geraldus Odonis; lector  
1322-1324 : Elias de Nabinalis, lector (?)  
1324-1326 : Geraldus Odonis; lector (?)  
1328-1332 : Arnaldus de Claramonte, Fortanerius Vassalli  
1333-1335 : Geraldus Pesquerii, lector\*